



Société financière Definity
Rapport de gestion
Pour le premier trimestre clos le 31 mars 2023

Table des matières

INTRODUCTION.....	2
1 — APERÇU DE L'ENTREPRISE.....	6
2 — PERFORMANCE FINANCIÈRE.....	8
3 — RÉSULTATS PAR SECTEUR D'ACTIVITÉ.....	14
4 — ADOPTION D'IFRS 17 ET D'IFRS 9.....	19
5 — CONTEXTE D'EXPLOITATION ET PERSPECTIVES.....	23
6 — SITUATION FINANCIÈRE.....	29
7 — SOMMAIRE DES RÉSULTATS TRIMESTRIELS.....	34
8 — SITUATION DE TRÉSORERIE ET SOURCES DE FINANCEMENT.....	35
9 — CONTRÔLE INTERNE À L'ÉGARD DE L'INFORMATION FINANCIÈRE (« CIIF ») ET CONTRÔLES ET PROCÉDURES DE COMMUNICATION DE L'INFORMATION.....	41
10 — JUGEMENTS, ESTIMATIONS ET HYPOTHÈSES COMPTABLES CRITIQUES.....	42
11 — GESTION DU RISQUE ET GOUVERNANCE D'ENTREPRISE.....	43
12 — MESURES FINANCIÈRES SUPPLÉMENTAIRES ET MESURES FINANCIÈRES ET RATIOS NON CONFORMES AUX PCGR.....	44
13 — DONNÉES SUR LES ACTIONS EN CIRCULATION.....	54
14 — DÉFINITIONS.....	54

INTRODUCTION

Le 11 mai 2023

La responsabilité du présent rapport de gestion incombe à la direction, et il a été approuvé par le conseil d'administration (le « conseil »). Le présent rapport de gestion a pour but de permettre aux lecteurs de comparer notre situation financière et nos résultats d'exploitation au 31 mars 2023 et pour les trois mois clos à cette date, avec ceux de la période correspondante de 2022. Il devrait être lu avec nos états financiers consolidés résumés intermédiaires non audités et les notes annexes au 31 mars 2023 et pour le trimestre clos à cette date ainsi qu'avec nos états financiers consolidés audités et les notes annexes pour l'exercice clos le 31 décembre 2022 et le rapport de gestion annuel qui se trouvent dans le rapport annuel de 2022. Les informations comparatives pour 2022 ont été retraitées dans le présent rapport de gestion pour tenir compte de l'incidence d'IFRS 17, *Contrats d'assurance* (« IFRS 17 »), et d'IFRS 9, *Instruments financiers* (« IFRS 9 »), en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2023, à moins d'indication contraire. Tous les montants en dollars sont présentés en dollars canadiens. Certains totaux, totaux partiels et pourcentages contenus dans le rapport de gestion peuvent ne pas concorder en raison de l'arrondissement. Sauf indication contraire dans le présent rapport de gestion, toutes les informations ont été préparées en date du 11 mai 2023.

Dans le présent rapport de gestion, les termes « Definity », la « Société », « nous » et « nos » désignent la Société financière Definity et, à moins d'indication contraire ou sauf si le contexte exige une interprétation différente, ses filiales consolidées.

Les états financiers consolidés résumés intermédiaires non audités de la Société et les notes annexes pour le trimestre clos le 31 mars 2023 ont été dressés selon les Normes internationales d'information financière (les « IFRS » ou « PCGR »). Nous mesurons et évaluons la performance de notre entreprise au moyen de nombreuses mesures financières. Ces mesures comprennent des « mesures financières supplémentaires », des « mesures financières non conformes aux PCGR » et des « ratios non conformes aux PCGR » (au sens défini dans le *Règlement 52-112 sur l'information concernant les mesures financières non conformes aux PCGR et d'autres mesures financières* des Autorités canadiennes en valeurs mobilières) inclus dans le présent rapport de gestion. Dans chaque cas, ces mesures n'ont pas de définition normalisée selon les PCGR. Les mesures financières supplémentaires, les mesures financières non conformes aux PCGR et les ratios non conformes aux PCGR dont il est fait mention dans le présent rapport de gestion peuvent ne pas être comparables à des mesures semblables présentées par d'autres sociétés. Par conséquent, ces mesures ne doivent pas être considérées séparément ni comme un substitut aux fins des analyses de notre information financière présentée conformément aux PCGR.

L'information présentée dans le présent rapport de gestion comprend les mesures financières supplémentaires, les mesures financières non conformes aux PCGR et les ratios non conformes aux PCGR suivants :

Mesures financières supplémentaires : Valeur comptable par action, sinistres liés à des catastrophes, capacité financière, primes brutes souscrites et capacité de levier.

Mesures financières non conformes aux PCGR : Sinistres et frais de règlement de l'année de survenance liés aux activités principales, sinistres et frais de règlement, montant net, commissions nettes, produits de souscription nets, profits (pertes) autres que d'exploitation, résultat d'exploitation, résultat d'exploitation net, évolution des sinistres des années antérieures, frais de souscription et résultat de souscription.

Ratios non conformes aux PCGR :

Ratio des sinistres, ratio combiné, ratio des frais, rendement des capitaux propres (« RCP »), rendement des capitaux propres lié à l'exploitation (« RCP lié à l'exploitation »), résultat par action lié à l'exploitation et certains autres ratios.

Pour plus d'informations sur ces mesures financières supplémentaires, mesures financières non conformes aux PCGR et ratios non conformes aux PCGR, y compris (le cas échéant) une explication de l'utilité de ces mesures et un rapprochement quantitatif de chaque mesure financière non conforme aux PCGR avec la mesure conforme aux PCGR la plus directement comparable présentée dans nos états financiers consolidés résumés intermédiaires non audités, se reporter à la rubrique 12 – « Mesures financières supplémentaires et mesures financières et ratios non conformes aux PCGR ».

Le présent rapport de gestion peut comprendre des noms de produits et de marques, des noms commerciaux et des marques de commerce de Definity, de nos filiales et d'autres sociétés qui sont la propriété de leurs propriétaires respectifs.

MISE EN GARDE CONCERNANT L'INFORMATION PROSPECTIVE

Le présent rapport de gestion contient de l'information prospective au sens où l'entendent les lois sur les valeurs mobilières applicables au Canada. L'information prospective peut se rapporter à nos affaires futures, à nos perspectives financières et aux événements ou résultats prévus et peut comprendre des énoncés relatifs à notre situation financière, à notre stratégie d'entreprise, à nos stratégies de croissance, à nos marchés potentiels, à nos budgets, à nos activités, à nos résultats financiers, à nos taxes et impôts, à notre politique en matière de dividendes, à nos plans et à nos objectifs. Notamment, les énoncés portant sur nos attentes quant aux résultats, au rendement, aux réalisations, aux perspectives ou aux occasions futurs ou sur les marchés dans lesquels nous exerçons des activités constituent de l'information prospective. On repère parfois l'information prospective par l'utilisation d'une terminologie de nature prospective comme « planifier », « cibler », « s'attendre à », « ne pas s'attendre à », « devoir », « possibilité », « budget », « prévu », « estimer », « prévision », « projection », « perspective », « stratégie », « avoir l'intention de », « prévoir », « ne pas prévoir », « croire » ou de variations de ces mots ou expressions ou d'autres énoncés au conditionnel ou au futur concernant la prise de certaines mesures, la survenance de certains événements ou l'atteinte de certains résultats. De plus, les énoncés qui portent sur des attentes, des intentions, des projections ou d'autres interprétations de situations ou d'événements futurs contiennent de l'information prospective. Les énoncés qui contiennent de l'information prospective ne traitent pas de faits historiques, mais représentent plutôt les attentes, les estimations et les projections de la direction concernant des situations ou des événements futurs éventuels.

L'information prospective qui figure dans le présent rapport de gestion repose sur nos avis, estimations et hypothèses à la lumière de notre expérience et de notre perception des tendances historiques, des conditions actuelles et des faits nouveaux prévus, ainsi que d'autres facteurs que nous croyons actuellement pertinents et raisonnables dans les circonstances. Malgré le soin apporté à l'établissement et à l'examen de l'information prospective, rien ne garantit que les avis, estimations et hypothèses sous-jacents se révéleront exacts. L'information prospective est nécessairement fondée sur des avis, estimations et hypothèses que nous avons considérés comme pertinents et raisonnables à la date où l'information est présentée, mais qui sont assujettis à de nombreux facteurs qui pourraient faire en sorte que nos résultats réels, notre rendement ou nos réalisations ou des événements à venir ou faits nouveaux diffèrent de façon importante de ceux qui sont exprimés ou sous-entendus dans les énoncés de nature prospective, y compris, mais sans s'y limiter, les facteurs suivants :

- La capacité de Definity d'établir pour ses produits d'assurance des prix appropriés permettant de générer un rendement acceptable, en particulier dans les provinces où l'approbation des hausses de tarifs en assurance automobile est requise en raison de l'environnement réglementaire ou qui imposent des contraintes réglementaires aux hausses de tarifs en assurance automobile
- La capacité de Definity d'évaluer de façon appropriée les risques associés aux polices d'assurance qu'elle souscrit
- La capacité de Definity d'évaluer et de régler les sinistres en conformité avec ses polices d'assurance

- Les poursuites et les mesures réglementaires, y compris les réclamations potentielles à l'égard de la démutualisation et de notre premier appel public à l'épargne, et les recours collectifs liés à la pandémie de COVID-19 qui ont été déposés et qui pourraient être déposés, ainsi que les frais juridiques connexes
- La capacité de Definity d'obtenir une couverture de réassurance adéquate permettant de transférer le risque
- La capacité de Definity de prévoir avec exactitude la fréquence et la gravité des sinistres futurs, y compris la fréquence et la gravité des événements météorologiques et l'incidence des changements climatiques
- La capacité de Definity de composer avec les pressions inflationnistes sur les coûts au moyen de mesures en matière de tarifs, de chaîne d'approvisionnement ou de gestion des coûts
- La survenance d'événements catastrophiques imprévisibles
- Des événements défavorables des marchés financiers, des fluctuations des taux d'intérêt, des modifications aux politiques en matière de dividendes ou d'autres facteurs qui pourraient avoir une incidence sur nos placements ou le cours de nos actions ordinaires
- Des changements associés à la transition vers une économie à faibles émissions de carbone, y compris les répercussions que pourrait avoir sur notre réputation et nos activités la façon dont des parties prenantes perçoivent notre approche en matière de changements climatiques ou celle de notre secteur
- La capacité de Definity de gérer efficacement le risque de crédit lié à ses contreparties
- Les fluctuations des taux de change
- La capacité de Definity de s'acquitter de ses obligations de paiement lorsqu'elles deviennent exigibles
- La capacité de Definity de maintenir sa cote de solidité financière ou sa cote de crédit
- La dépendance de Definity envers des personnes clés
- La capacité de Definity d'attirer, de perfectionner, de motiver et de maintenir en poste un nombre approprié d'employés possédant les compétences, les capacités et les connaissances requises
- La capacité de Definity de gérer et de protéger adéquatement la collecte et le stockage d'informations
- La dépendance de Definity aux systèmes de technologie de l'information et à Internet, aux réseaux, aux centres de données et aux services de communication de données, ainsi que la perturbation ou l'interruption potentielles de ces systèmes ou services, y compris en raison d'un risque lié à la cybersécurité
- L'incapacité de fournisseurs clés d'assurer la prestation de services ou de fournitures comme prévu ou de respecter les modalités contractuelles ou commerciales
- La capacité de Definity d'obtenir, de maintenir et de protéger ses droits de propriété intellectuelle et ses informations exclusives, ou d'empêcher des tiers de faire un usage non autorisé de sa technologie
- Le respect de la législation, et des modifications qui y sont apportées, ou de son interprétation ou application, ou des attentes ou exigences des autorités de surveillance, y compris les changements aux taux d'imposition effectifs, les lignes directrices relatives aux fonds propres et les normes comptables
- Le défaut de concevoir, de mettre en œuvre et de maintenir un contrôle efficace à l'égard de l'information financière, ce qui pourrait avoir un effet négatif important sur notre entreprise
- Des gestes trompeurs ou illégaux commis par un employé ou un tiers, y compris la fraude dans le cadre de la souscription d'une assurance ou du règlement de sinistres
- La capacité de Definity de réagir à des événements qui ont une incidence sur sa capacité d'exercer ses activités normalement
- La capacité de Definity de mettre en œuvre sa stratégie ou de mener ses activités comme la direction le prévoit actuellement
- Les conditions économiques, financières, politiques et sociales générales, au Canada en particulier
- L'environnement concurrentiel et la nature cyclique de l'industrie de l'assurance de dommages
- L'arrivée d'innovations perturbatrices
- Le risque lié aux réseaux de distribution, y compris la dépendance de Definity envers des courtiers pour vendre ses produits
- Le versement de dividendes à la discrétion du conseil et selon divers facteurs et conditions à l'occasion
- Rien ne garantit que l'offre publique de rachat dans le cours normal des activités (« OPRCNA ») de Definity sera maintenue, qu'elle demeurera inchangée ou qu'elle sera réalisée.
- La dépendance de Definity envers les résultats d'exploitation de ses filiales et la capacité de celles-ci de verser des dividendes
- La capacité de Definity de gérer efficacement du capital et des liquidités et d'y accéder

- La capacité de Definity de cibler, de réaliser et d'intégrer des acquisitions et d'en matérialiser les avantages ou de gérer les risques qui y sont associés
- Les estimations et le jugement de la direction quant à l'adoption d'IFRS 17 et les incidences financières sur diverses mesures financières
- La publicité négative périodique à l'endroit de l'industrie de l'assurance ou de Definity
- Les estimations et les attentes de la direction quant aux intérêts dans le réseau de distribution des courtiers et l'incidence connexe sur la croissance, les revenus et l'augmentation de diverses mesures financières
- La réalisation et le moment de la prorogation de Definity en vertu de la *Loi canadienne sur les sociétés par actions*

Si ces risques ou incertitudes se concrétisaient, ou si les avis, les estimations ou les hypothèses qui sous-tendent l'information prospective se révélaient inexacts, les résultats réels ou les événements futurs pourraient différer sensiblement de ceux qui sont prévus dans l'information prospective. Les lecteurs devraient examiner attentivement les avis, les estimations ou les hypothèses mentionnés ci-dessus et décrits plus en détail à la rubrique 11 – « Gestion du risque et gouvernance d'entreprise » de notre rapport de gestion pour l'exercice clos le 31 décembre 2022.

Bien que nous ayons tenté de relever ci-dessus les facteurs de risque importants en conséquence desquels les résultats réels pourraient être sensiblement différents de ceux qui sont prévus dans l'information prospective, ces facteurs ne constituent pas une liste exhaustive et d'autres facteurs de risque que nous ne connaissons pas ou que nous ne jugeons pas importants actuellement pourraient faire en sorte que les résultats réels ou les événements futurs diffèrent sensiblement de ceux qui sont indiqués dans l'information prospective. Rien ne garantit que cette information prospective se révélera exacte, puisque les résultats réels et les événements futurs pourraient différer sensiblement de ceux qui sont prévus dans cette information. Par conséquent, les lecteurs ne devraient pas se fier sans réserve à l'information prospective, qui n'est valable qu'à la date à laquelle elle est formulée. L'information prospective contenue dans le présent rapport de gestion représente nos attentes à la date du présent rapport de gestion (ou à la date de leur formulation par ailleurs indiquée dans celui-ci) et peut changer après cette date. Nous n'avons ni l'intention ni l'obligation de mettre à jour ou de modifier l'information prospective, que ce soit par suite de nouveaux renseignements ou d'événements futurs ou pour d'autres raisons, et nous ne prenons aucun engagement en ce sens, sauf dans la mesure où les lois en valeurs mobilières canadiennes applicables l'exigent.

L'information prospective figurant dans le présent rapport de gestion est présentée expressément sous réserve des mises en garde qui précèdent.

1 — APERÇU DE L'ENTREPRISE

À PROPOS DE DEFINITY

Nous sommes l'un des principaux assureurs de dommages au Canada¹. Nous sommes le sixième fournisseur d'assurance de dommages au Canada, avec une part de marché de 4,9 %². Pour la période de 12 mois close le 31 mars 2023, nos primes brutes souscrites (« PBS ») se sont chiffrées à plus de 3,7 milliards \$.

Nous proposons des produits d'assurance à l'intention des particuliers et des entreprises. Dans le cadre de nos activités d'assurance des particuliers, qui représentaient 69 % de nos PBS au premier trimestre de 2023, nous offrons des produits d'assurance automobile, des biens, de la responsabilité et des animaux de compagnie aux particuliers. Nos produits d'assurance des entreprises, qui représentaient 31 % de nos PBS au premier trimestre de 2023, comprennent de l'assurance de flotte, de l'assurance automobile commerciale à tarifs individuels, de l'assurance des biens, de l'assurance-responsabilité et de l'assurance spécialisée, et sont offerts à des entreprises de toutes les tailles au Canada.

En tant qu'assureur multicanaux, nous distribuons nos produits principalement par l'intermédiaire de courtiers ainsi que directement aux clients. Nous entretenons des relations avec un réseau de plus de 600 cabinets de courtage indépendants et plus de 30 000 courtiers individuels. Notre canal de distribution directe comprend Sonnet Assurance, notre assureur pour animaux de compagnie, Petline Assurance, et des parties de notre offre d'assurance collective. Au premier trimestre de 2023, le courtage et la distribution directe représentaient respectivement 89 % et 11 % de nos PBS totales.

Nous sommes présents à l'échelle du pays et exerçons nos activités dans l'ensemble des provinces et des territoires du Canada. L'Ontario est notre marché le plus important, ayant représenté 58 % des PBS au premier trimestre de 2023.

Dans le cadre de notre stratégie pour devenir l'un des cinq plus importants assureurs de dommages au Canada, nous comptons diversifier et renforcer notre croissance au moyen d'acquisitions et de partenariats. Les partenariats de distribution constituent un élément clé de notre stratégie, en raison des avantages de diversification qu'ils peuvent procurer comme source de revenus complémentaire. Le 3 octobre 2022, nous avons augmenté notre participation dans McDougall Insurance Brokers Limited (« McDougall »), la faisant passer d'environ 25 % à 75 %. Nous avons élargi notre plateforme de distribution avec l'acquisition de McFarlan Rowlands Insurance Brokers Inc. et ses entités affiliées (« McFarlan Rowlands ») le 8 mai 2023. Ensemble, McFarlan Rowlands et McDougall offrent une plateforme de courtage de premier plan ayant un grand volume en Ontario et constituent une base solide pour notre expansion à l'échelle nationale.

Nos activités d'assurance de dommages sont soutenues par nos activités de gestion de placements. Au 31 mars 2023, nos placements se chiffraient à environ 4,9 milliards \$. Un principe clé de notre philosophie de placement est la préservation du capital grâce à la diversification du portefeuille et à des actifs de haute qualité. Notre portefeuille de placements comprend principalement des placements dans des titres à revenu fixe à court terme de première qualité.

¹ Part de marché en fonction des primes directes souscrites.

² Part de marché des primes directes souscrites de l'industrie de l'assurance de dommages au Canada de 73,2 milliards \$ pour les 12 mois clos le 31 décembre 2022.

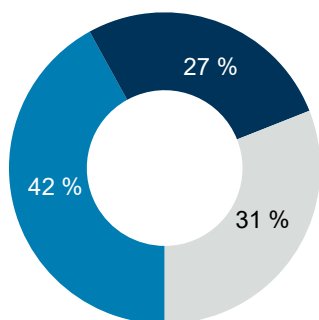
Rapport de gestion

Pour le premier trimestre clos le 31 mars 2023

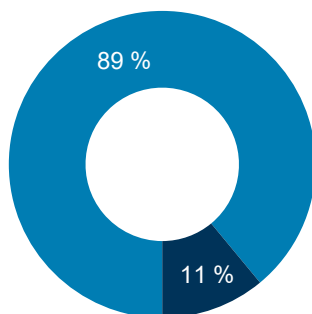
definity.

Les graphiques suivants illustrent la répartition de nos PBS pour les trois mois clos le 31 mars 2023, par secteur d'activité, par canal de distribution et par territoire.

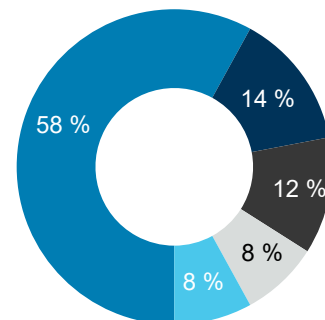
PBS au T1-2023³



■ Assurance automobile des particuliers
■ Assurance des biens des particuliers⁴
■ Assurance des entreprises



■ Courtiers
■ Distribution directe



■ Ontario
■ Alberta et Prairies
■ Colombie-Britannique
■ Québec
■ Atlantique

³ Les PBS sont une mesure financière supplémentaire. Pour de plus amples renseignements, se reporter à la rubrique 12 – « Mesures financières supplémentaires et mesures financières et ratios non conformes aux PCGR ».

⁴ Le secteur de l'assurance des biens des particuliers comprend les produits d'assurance pour animaux de compagnie.

2 — PERFORMANCE FINANCIÈRE

FAITS SAILLANTS :

- La croissance des primes brutes souscrites de 11,4 % pour le T1-2023 a été soutenue par des conditions de marché fermes en assurance des biens des particuliers et en assurance des entreprises.
- Le ratio combiné de 95,3 % au T1-2023 a été favorisé par le bon rendement en assurance des biens des particuliers et le bon rendement continu en assurance des entreprises.
- Le ratio combiné de 100,9 % en assurance auto des particuliers prend en compte le caractère saisonnier des activités, la hausse du nombre de vols et une augmentation de la fréquence et de la gravité des sinistres.
- Le résultat d'exploitation net de 63,4 millions \$ au T1-2023, qui est demeuré relativement stable comparativement au T1-2022, s'est traduit par un RPA lié à l'exploitation de 0,54 \$; le RCP lié à l'exploitation s'est établi à 9,3 % pour les 12 derniers mois.
- La valeur comptable par action s'est établie à 22,90 \$, une augmentation de 10,4 % par rapport à celle au 31 décembre 2022, évaluée selon IFRS 4.
- Par l'intermédiaire de sa filiale McDougall, Definity a acquis McFarlan Rowlands dans sa totalité le 8 mai, ce qui lui permet d'offrir une plateforme de courtage de premier plan ayant un important volume en Ontario qui devrait avoir un effet relutif immédiat et accroître d'environ 50 % le résultat de distribution.

RÉSULTATS D'EXPLOITATION

Le tableau ci-dessous résume nos états du résultat consolidés pour les trois mois clos les 31 mars 2023 et 2022.

	Trois mois clos les 31 mars		
	2023	2022 (retraité)	Variation
(en millions de dollars, sauf indication contraire)			
Produits des activités d'assurance.....	907,5 \$	814,3 \$	93,2 \$
Charges afférentes aux activités d'assurance.....	(782,3)	(664,2)	(118,1)
Charges nettes liées aux contrats de réassurance détenus	(31,3)	(34,1)	2,8
Résultat des activités d'assurance.....	93,9 \$	116,0 \$	(22,1) \$
Produits nets des placements.....	41,0	25,8	15,2
Profits (pertes) comptabilisés sur les placements à la JVRN	91,7	(197,8)	289,5
Produits (pertes) des placements	132,7 \$	(172,0) \$	304,7 \$
Produits financiers (charges financières) afférents aux contrats d'assurance émis	(64,5)	52,7	(117,2)
Produits financiers (charges financières) afférents aux contrats de réassurance détenus	5,6	(3,2)	8,8
Résultat financier net d'assurance	(58,9) \$	49,5 \$	(108,4) \$
Résultat net d'assurance et de placement	167,7	(6,5)	174,2
Produits tirés de la distribution.....	25,5	-	25,5
Autres (charges) produits	(60,0)	(41,0)	(19,0)
Résultat avant impôt sur le résultat	133,2 \$	(47,5) \$	180,7 \$
(Recouvrement) charge d'impôt sur le résultat	(31,1)	14,9	(46,0)
Résultat net	102,1 \$	(32,6) \$	134,7 \$
Résultat net attribuable aux porteurs d'actions ordinaires.....	100,9	(32,6)	133,5
Résultat net attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle.....	1,2	-	1,2
Résultat par action ordinaire, de base (en dollars).....	0,88 \$	(0,28) \$	1,16 \$
Résultat par action ordinaire, dilué (en dollars)	0,87 \$	(0,28) \$	1,15 \$

Rapport de gestion

Pour le premier trimestre clos le 31 mars 2023



Le tableau ci-dessous présente les mesures financières supplémentaires que nous utilisons pour mesurer et évaluer la performance de notre entreprise pour les trois mois clos les 31 mars 2023 et 2022 :

	Trois mois clos les 31 mars		
	2023	2022 (retraité)	Variation
(en millions de dollars, sauf indication contraire)			
Primes brutes souscrites ¹	846,9 \$	760,1 \$	11,4 %
Produits de souscription nets ²	839,1	765,3	9,6 %
Résultat de souscription ²	39,5	57,8	(18,3)
Résultat de distribution ²	8,9	4,7	4,2
Résultat d'exploitation ²	80,6	82,6	(2,0)
Profits (pertes) autres que d'exploitation ²	50,9	(130,1)	181,0
Résultat d'exploitation net ²	63,4	63,3	0,1
Résultat d'exploitation par action ordinaire (en dollars) ³	0,54 \$	0,54 \$	- \$
Valeur comptable par action (en dollars) ¹	22,90 \$	21,68 \$	1,22 \$
Ratio des sinistres ³	62,6 %	59,1 %	3,5 pts
Ratio des frais ³	32,7 %	33,3 %	(0,6) pt
Ratio combiné ³	95,3 %	92,4 %	2,9 pts
Rendement des capitaux propres ^{3, 4}	9,5 %	4,3 %	5,2 pts
Rendement des capitaux propres lié à l'exploitation ^{3, 4}	9,3 %	9,4 %	(0,1) pt

Notes :

- 1) Les primes brutes souscrites et la valeur comptable par action sont des mesures financières supplémentaires.
- 2) Les produits de souscription nets, le résultat de souscription, le résultat de distribution, le résultat d'exploitation, le résultat d'exploitation net et les profits (pertes) autres que d'exploitation sont des mesures financières non conformes aux PCGR.
- 3) Le ratio des sinistres, le ratio des frais, le ratio combiné, le rendement des capitaux propres, le rendement des capitaux propres lié à l'exploitation et le résultat d'exploitation par action ordinaire sont des ratios non conformes aux PCGR.
- 4) Le rendement des capitaux propres et le rendement des capitaux propres liés à l'exploitation pour 2022 visent la période de douze mois close le 31 décembre 2022.

Se reporter à la rubrique 12 — « Mesures financières supplémentaires et mesures financières et ratios non conformes aux PCGR » pour de plus amples renseignements sur les mesures financières supplémentaires, les mesures financières non conformes aux PCGR et les ratios non conformes aux PCGR.

PRIMES BRUTES SOUSCRITES

Les PBS pour le premier trimestre de 2023 ont augmenté de 86,8 millions \$, ou 11,4 %, par rapport au premier trimestre de 2022, grâce à la croissance dans tous nos secteurs d'activité. Les PBS en assurance des particuliers ont augmenté de 7,9 %, en raison des hausses des affaires souscrites directement ou par l'intermédiaire de courtiers. Les PBS en assurance des entreprises ont augmenté de 20,0 %, car nous avons continué de porter une attention particulière à la croissance rentable dans ce secteur.

Pour de plus amples renseignements sur les primes par secteur d'activité, se reporter à la rubrique 3 – « Résultats par secteur d'activité ».

PRODUITS DES ACTIVITÉS D'ASSURANCE

Les produits des activités d'assurance ont augmenté de 11,4 %, ce qui est comparable à la croissance des PBS de 11,4 %.

RÉSULTAT DES ACTIVITÉS D'ASSURANCE

Le résultat des activités d'assurance a diminué de 22,1 millions \$, ce qui s'explique par l'incidence de la hausse soutenue de l'inflation sur nos produits d'assurance automobile, l'augmentation du nombre de vols de véhicules et l'augmentation de la fréquence des sinistres, du fait que la fréquence des sinistres automobiles avait diminué au premier trimestre de 2022 en raison des mesures de confinement liées à la COVID-19.

Rapport de gestion

Pour le premier trimestre clos le 31 mars 2023



RÉSULTAT DE SOUSCRIPTION

La composition du ratio combiné pour les trois mois clos les 31 mars 2023 et 2022 est comme suit :

(en millions de dollars, sauf indication contraire)	Trois mois clos les 31 mars				Variation	
	2023		2022 (retraité)			
	(\$)	Ratio ¹	(\$)	Ratio ¹	(\$)	Ratio
Produits de souscription nets ²	839,1 \$		765,3 \$		73,8 \$	9,6 %
Sinistres et frais de règlement, montant net ²	525,1	62,6 %	452,0	59,1 %	73,1	3,5 pts
Frais de souscription ²	274,5	32,7 %	255,5	33,3 %	19,0	(0,6) pt
Résultat de souscription ²	39,5		57,8		(18,3)	
Ratio combiné ³		95,3 %		92,4 %		2,9 pts

Notes :

- 1) Le ratio présenté pour chacun des postes correspond à la mesure financière exprimée en pourcentage du résultat de souscription.
 - 2) Les produits de souscription nets, les sinistres et frais de règlement, montant net, les frais de souscription et le résultat de souscription sont des mesures financières non conformes aux PCGR.
 - 3) Le ratio combiné est un ratio non conforme aux PCGR.
- Se reporter à la rubrique 12 — « Mesures financières supplémentaires et mesures financières et ratios non conformes aux PCGR » pour de plus amples renseignements sur les mesures financières supplémentaires, les mesures financières non conformes aux PCGR et les ratios non conformes aux PCGR.

La croissance des produits de souscription nets est principalement attribuable à la forte croissance des PBS en 2022.

Pour le premier trimestre de 2023, le résultat de souscription s'est chiffré à 39,5 millions \$ et le ratio combiné s'est établi à 95,3 %, comparativement à respectivement 57,8 millions \$ et 92,4 % pour le trimestre correspondant de l'exercice précédent. Le ratio combiné en assurance automobile a été touché par la hausse soutenue de l'inflation, l'augmentation du nombre de vols de véhicules et l'augmentation de la fréquence des sinistres, du fait que la fréquence des sinistres automobiles avait diminué au premier trimestre de 2022 en raison des mesures de confinement liées à la COVID-19.

SINISTRES ET FRAIS DE RÈGLEMENT, MONTANT NET

La composition du ratio des sinistres pour les trois mois clos les 31 mars 2023 et 2022, qui illustre l'incidence des sinistres et frais de règlement engagés de l'année de survenance liés aux activités principales, des sinistres liés aux catastrophes et de l'évolution des sinistres des années antérieures, est comme suit :

	Trois mois clos les 31 mars					
	2023		2022 (retraité)		Variation	
(en millions de dollars, sauf indication contraire)	(\$)	Ratio ¹	(\$)	Ratio ¹	(\$)	Ratio
Sinistres et frais de règlement de l'année de survenance liés aux activités principales ²	512,8 \$	61,1 %	456,6 \$	59,7 %	56,2 \$	1,4 pt
Sinistres liés aux catastrophes ³	20,0	2,4 %	17,3	2,3 %	2,7	0,1 pt
Évolution favorable des sinistres des années antérieures ²	(7,7)	(0,9) %	(21,9)	(2,9) %	14,2	2,0 pts
Sinistres et frais de règlement, montant net ⁴	525,1 \$	62,6 %	452,0 \$	59,1 %	73,1 \$	3,5 pts

Notes :

- 1) Le ratio présenté pour chacun des postes correspond à la mesure financière exprimée en pourcentage du résultat de souscription. Le ratio présenté pour les sinistres et frais de règlement de l'année de survenance liés aux activités principales, les sinistres liés aux catastrophes et l'évolution favorable des sinistres des années antérieures, exprimé en pourcentage du résultat de souscription, est un ratio non conforme aux PCGR.
 - 2) Les sinistres et frais de règlement de l'année de survenance liés aux activités principales et l'évolution favorable des sinistres des années antérieures sont des mesures financières non conformes aux PCGR.
 - 3) Les sinistres liés aux catastrophes sont une mesure financière supplémentaire.
 - 4) Le ratio présenté pour ce poste est le ratio des sinistres, lequel est un ratio non conforme aux PCGR.
- Se reporter à la rubrique 12 — « Mesures financières supplémentaires et mesures financières et ratios non conformes aux PCGR » pour de plus amples renseignements sur les mesures financières supplémentaires, les mesures financières non conformes aux PCGR et les ratios non conformes aux PCGR.

Rapport de gestion

Pour le premier trimestre clos le 31 mars 2023



Le ratio des sinistres de l'année de survenance liés aux activités principales, qui ne tient pas compte des sinistres liés aux catastrophes et de l'évolution des sinistres des années antérieures, a augmenté au premier trimestre de 2023 en raison de l'incidence de l'inflation, de la hausse du nombre de vols de véhicules et de l'augmentation de la fréquence des sinistres dans le secteur de l'assurance automobile.

Les sinistres liés aux catastrophes sont demeurés relativement stables au premier trimestre de 2023 par rapport au trimestre correspondant de l'exercice précédent.

Les niveaux de l'évolution favorable des sinistres des années antérieures ont été moins élevés au premier trimestre de 2023 qu'au trimestre correspondant de l'exercice précédent, notamment en assurance des biens des particuliers et en assurance des entreprises.

FRAIS DE SOUSCRIPTION

Les principales composantes des frais de souscription et du ratio des frais pour les trois mois clos les 31 mars 2023 et 2022 sont comme suit :

	Trois mois clos les 31 mars				Variation	
	2023		2022 (retraité)			
	(en millions de dollars, sauf indication contraire)	(\$)	Ratio ¹	(\$)	Ratio ¹	(\$)
Commissions nettes ²	124,8 \$	14,9 %	122,9 \$	16,1 %	1,9 \$	(1,2) pt
Charges d'exploitation	118,4	14,1 %	104,2	13,5 %	14,2	0,6 pt
Taxes sur primes	31,3	3,7 %	28,4	3,7 %	2,9	- pt
Frais de souscription ^{2, 3}	274,5 \$	32,7 %	255,5 \$	33,3 %	19,0 \$	(0,6) pt

Notes :

1) Le ratio présenté pour chacun des postes correspond à la mesure financière exprimée en pourcentage du résultat de souscription. Le ratio présenté pour les commissions nettes, les charges d'exploitation et les taxes sur primes, exprimé en pourcentage du résultat de souscription, est un ratio non conforme aux PCGR.

2) Les commissions nettes et les frais de souscription sont des mesures financières non conformes aux PCGR.

3) Le ratio présenté pour ce poste est le ratio des frais, lequel est un ratio non conforme aux PCGR.

Se reporter à la rubrique 12 — « Mesures financières supplémentaires et mesures financières et ratios non conformes aux PCGR » pour de plus amples renseignements sur les mesures financières supplémentaires, les mesures financières non conformes aux PCGR et les ratios non conformes aux PCGR.

Le ratio des commissions nettes a diminué au premier trimestre de 2023 par rapport au trimestre correspondant de l'exercice précédent, en raison surtout de l'élimination à la consolidation de la commission versée à McDougall et d'une diminution des commissions sur les profits. Le ratio des charges d'exploitation a augmenté au premier trimestre de 2023 en raison notamment d'une hausse des coûts liés au personnel et à la technologie étant donné que nous continuons d'élargir nos activités et d'investir dans le personnel et l'infrastructure.

PRODUITS NETS DES PLACEMENTS

La composition des produits nets des placements pour les trois mois clos les 31 mars 2023 et 2022 est comme suit :

	Trois mois clos les 31 mars		Variation
	2023	2022	
(en millions de dollars)			
Produits d'intérêts.....	34,3 \$	19,7 \$	14,6 \$
Produits de dividendes.....	8,4	7,7	0,7
Frais de placement.....	(1,7)	(1,6)	(0,1)
Produits nets des placements.....	41,0 \$	25,8 \$	15,2 \$

Les produits nets des placements ont augmenté au premier trimestre de 2023, essentiellement en raison de l'augmentation des rendements des titres à revenu fixe attribuable à la gestion active du portefeuille de titres à revenu fixe au cours des six derniers mois, combinée à la hausse des taux de réinvestissement.

PROFITS (PERTES) AUTRES QUE D'EXPLOITATION

La composition des profits (pertes) autres que d'exploitation pour les trois mois clos les 31 mars 2023 et 2022 est comme suit :

	Trois mois clos les 31 mars		
	2023	2022	Variation
(en millions de dollars)		(retraité)	
Profits (pertes) comptabilisés sur les placements à la JVRN	91,7 \$	(197,8) \$	289,5 \$
Actualisation ¹	16,4	16,9	(0,5)
Ajustement au titre du risque ¹	2,3	4,1	(1,8)
(Charges financières) produits financiers afférents aux contrats d'assurance émis	(64,5)	52,7	(117,2)
Produits financiers (charges financières) afférents aux contrats de réassurance détenus	5,6	(3,2)	8,8
Intérêts sur la trésorerie soumise à restrictions, et frais de démutualisation et liés au PAPE ²	2,5	(1,9)	4,4
Amortissement des immobilisations incorporelles comptabilisées lors de regroupements d'entreprises ²	(3,2)	(0,6)	(2,6)
Autres ^{2,3}	0,1	(0,3)	0,4
Profits (pertes) autres que d'exploitation ⁴	50,9 \$	(130,1) \$	181,0 \$

Notes :

- 1) Inclus dans les charges afférentes aux activités d'assurance et les charges nettes liées aux contrats de réassurance détenus dans les états financiers consolidés intermédiaires.
- 2) Inclus dans les autres (charges) produits des états financiers consolidés intermédiaires.
- 3) Le poste « Autres » comprend l'écart de conversion du fonds de capital de risque spécialisé en technologie financière et un certain nombre d'autres charges ou d'autres produits qui, de l'avis de la direction, ne font pas partie de nos activités d'assurance et qui, pris individuellement ou globalement, ne sont pas importants.
- 4) Les profits (pertes) autres que d'exploitation sont une mesure financière non conforme aux PCGR.
Se reporter à la rubrique 12 — « Mesures financières supplémentaires et mesures financières et ratios non conformes aux PCGR » pour de plus amples renseignements sur les mesures financières supplémentaires, les mesures financières non conformes aux PCGR et les ratios non conformes aux PCGR.

Les profits (pertes) comptabilisés sur les placements à la JVRN sont passés à des profits au premier trimestre de 2023 en raison d'une diminution des rendements des titres à revenu fixe, ce qui a une incidence sur l'évaluation de notre portefeuille d'obligations. En comparaison, des pertes avaient été réalisées au premier trimestre de 2022, du fait essentiellement de la hausse des taux d'intérêt en 2022.

Des charges ont été enregistrées au titre des (charges financières) produits financiers afférents aux contrats d'assurance émis au premier trimestre de 2023 en raison d'une diminution de la courbe de rendement, comparativement à une augmentation du rendement au premier trimestre de 2022.

RÉSULTAT DE DISTRIBUTION

Le 3 octobre 2022, nous avons accru notre participation dans McDougall, la faisant passer d'environ 25 % à 75 %, et avons acquis la totalité des actions de T.G Colley & Sons Limited et d'Integrisure Group Insurance Inc. Le résultat de distribution s'est établi à 8,9 millions \$ au premier trimestre de 2023, comparativement à 4,7 millions \$ au premier trimestre de 2022, principalement en raison de l'accroissement de notre participation dans McDougall et de la comptabilisation d'un niveau élevé de commissions sur profits éventuels au premier trimestre de 2023.

Rapport de gestion

Pour le premier trimestre clos le 31 mars 2023



RÉSULTAT NET

Le résultat net attribuable aux porteurs d'actions ordinaires s'est élevé à 100,9 millions \$ pour le premier trimestre de 2023, comparativement à une perte nette de 32,6 millions \$ pour le premier trimestre de 2022. L'augmentation du résultat net attribuable aux porteurs d'actions ordinaires s'explique par la réalisation de profits latents sur les placements au premier trimestre de 2023, comparativement à des pertes pour la période correspondante de 2022, ainsi que par des facteurs ayant une incidence sur le résultat d'exploitation net.

RÉSULTAT D'EXPLOITATION NET

Le résultat d'exploitation net s'est établi à 63,4 millions \$ pour le premier trimestre de 2023, comparativement à 63,3 millions \$ pour le premier trimestre de 2022, une augmentation attribuable à la hausse des produits nets de placement et du résultat de distribution, qui contrebalancent la baisse du résultat de souscription.

CHARGE D'IMPÔT SUR LE RÉSULTAT D'EXPLOITATION

Le rapprochement de l'impôt sur le résultat calculé selon le taux d'imposition prévu par la loi au Canada et le taux d'imposition effectif sur le résultat d'exploitation net est présenté dans le tableau qui suit :

	Trois mois clos les 31 mars		Variation
	2023	2022 (retraité)	
(en millions de dollars)			
Taux d'imposition prévu par la loi	26,3 %	26,3 %	- pt
Produits de dividendes canadiens non assujettis à l'impôt.....	(2,5) %	(2,3) %	(0,2) pt
Charges non déductibles.....	0,1 %	0,2 %	(0,1) pt
Autres	(2,6) %	(0,8) %	(1,8) pt
Taux d'imposition effectif	21,3 %	23,4 %	(2,1) pts

Le taux d'imposition effectif pour le premier trimestre a été inférieur au taux prévu par la loi de 26,3 % (T1-2022 : 26,3 %) du fait essentiellement de l'incidence des produits de dividendes canadiens non imposables et d'un ajustement de la charge d'impôt sur le résultat par rapport aux exercices antérieurs.

RCP LIÉ À L'EXPLOITATION

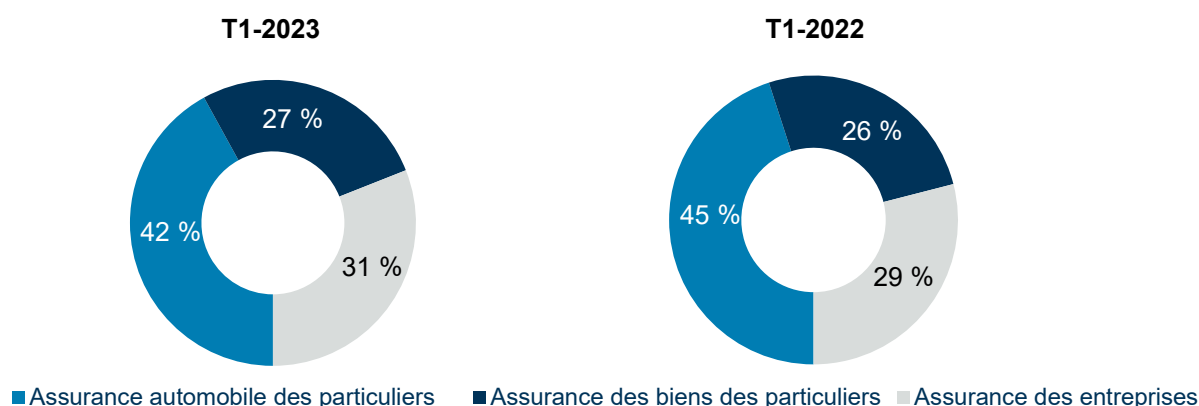
Le RCP lié à l'exploitation s'est fixé à 9,3 % pour la période de douze mois close le 31 mars 2023, comparativement à 9,4 % pour l'exercice clos le 31 décembre 2022.

3 — RÉSULTATS PAR SECTEUR D'ACTIVITÉ

Nous offrons un vaste éventail de produits d'assurance de dommages à l'échelle du Canada, répartis dans deux grands secteurs d'activité : l'assurance des particuliers et l'assurance des entreprises. Le secteur de l'assurance des particuliers comprend l'assurance automobile et l'assurance des biens, cette dernière englobant les produits d'assurance pour animaux de compagnie.

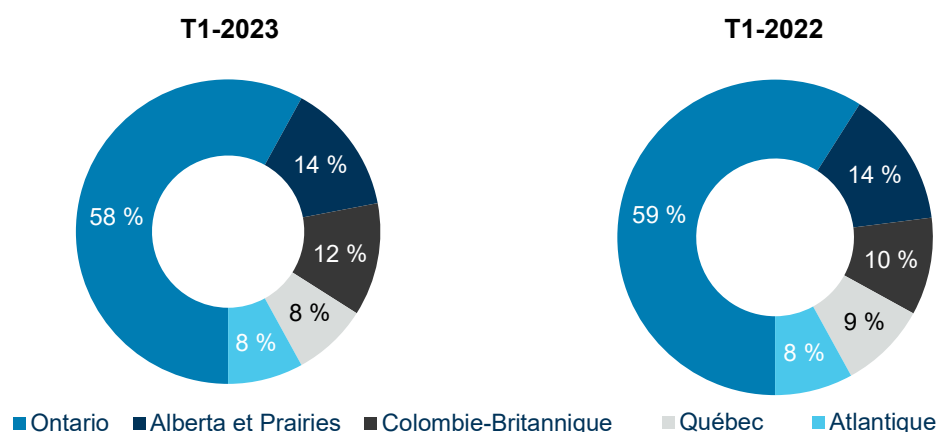
Les graphiques ci-dessous présentent la répartition des PBS selon ces secteurs d'activité pour les trois mois clos les 31 mars 2023 et 2022.

PBS par secteur d'activité¹



La variation de la répartition par secteur est attribuable à notre stratégie de diversification du portefeuille axée sur la croissance en assurance des biens des particuliers et en assurance des entreprises.

PBS par région¹



De légères variations ont été observées dans la répartition par région pour le premier trimestre de 2023 par rapport au trimestre correspondant de l'exercice précédent.

Notes :

- 1) Les PBS sont une mesure financière supplémentaire. Pour de plus amples renseignements, se reporter à la rubrique 12 – « Mesures financières supplémentaires et mesures financières et ratios non conformes aux PCGR ».

Rapport de gestion

Pour le premier trimestre clos le 31 mars 2023



SOUSCRIPTION – ASSURANCE DES PARTICULIERS

Le tableau ci-dessous présente les principaux résultats d'exploitation du secteur de l'assurance des particuliers pour les trois mois clos les 31 mars 2023 et 2022 et les polices en vigueur aux 31 mars 2023 et 2022.

	Trois mois clos les 31 mars		
	2023	2022	Variation
		(retraité)	
(en millions de dollars, sauf indication contraire)			
Polices en vigueur (en milliers) (à la clôture de la période)			
Assurance automobile	784,2	770,5	1,8 %
Assurance des biens.....	842,5	805,9	4,5 %
Total	1 626,7	1 576,4	3,2 %
Primes brutes souscrites ¹			
Assurance automobile	357,8 \$	339,8 \$	5,3 %
Assurance des biens.....	225,3	200,4	12,4 %
Total	583,1 \$	540,2 \$	7,9 %
Produits de souscription nets ²			
Assurance automobile	365,7 \$	346,2 \$	5,6 %
Assurance des biens.....	241,0	215,5	11,8 %
Total	606,7 \$	561,7 \$	8,0 %
Sinistres et frais de règlement, montant net ²			
Assurance automobile	264,7 \$	230,9 \$	33,8 \$
Assurance des biens.....	130,6	119,6	11,0
Total	395,3 \$	350,5 \$	44,8 \$
Frais de souscription ²			
Assurance automobile	104,2 \$	102,3 \$	1,9 \$
Assurance des biens.....	88,9	79,9	9,0
Total	193,1 \$	182,2 \$	10,9 \$
Résultat de souscription ²			
Assurance automobile	(3,2) \$	13,0 \$	(16,2) \$
Assurance des biens.....	21,5	16,0	5,5
Total	18,3 \$	29,0 \$	(10,7) \$

Notes :

1) Les primes brutes souscrites sont des mesures financières supplémentaires.

2) Les produits de souscription nets, sinistres et frais de règlement, montant net, frais de souscription et résultat de souscription sont des mesures financières non conformes aux PCGR.

Se reporter à la rubrique 12 — « Mesures financières supplémentaires et mesures financières et ratios non conformes aux PCGR » pour de plus amples renseignements sur les mesures financières supplémentaires, les mesures financières non conformes aux PCGR et les ratios non conformes aux PCGR.

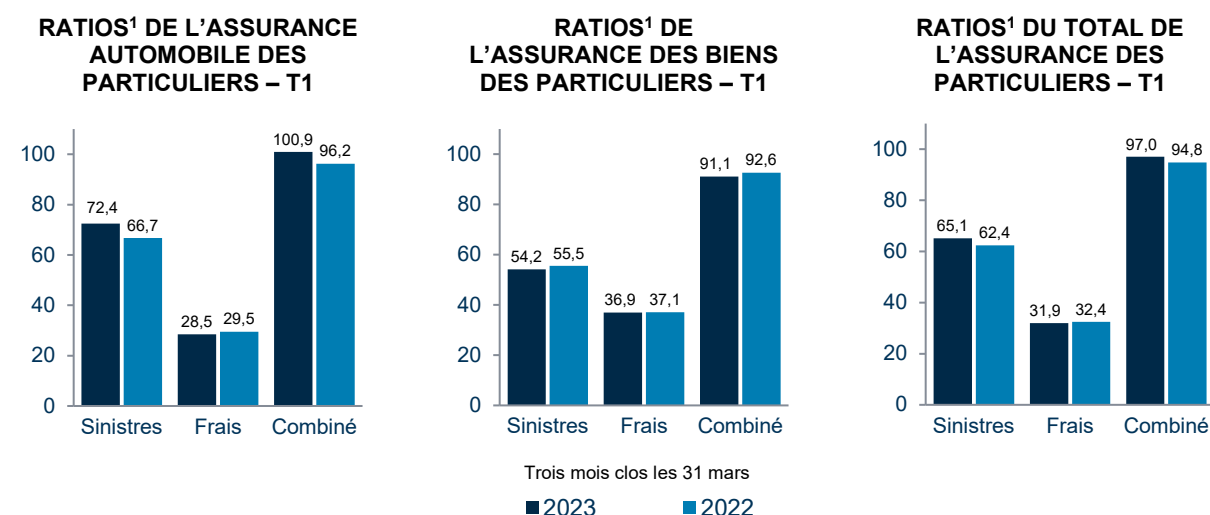
Dans l'ensemble, les PBS en assurance des particuliers ont augmenté de 7,9 % au premier trimestre de 2023. Les PBS du canal direct se sont chiffrées à 94,3 millions \$ au premier trimestre de 2023, en hausse de 6,9 % par rapport à 88,2 millions \$ au premier trimestre de 2022. Les PBS en assurance automobile des particuliers ont augmenté de 5,3 % au premier trimestre, grâce à une augmentation des primes souscrites moyennes et à nos mesures visant à maintenir la rentabilité malgré le gel des tarifs d'assurance automobile en Alberta. Les PBS en assurance des biens des particuliers ont augmenté de 12,4 % pour le trimestre, grâce au maintien des conditions de marché fermes, notamment l'augmentation des primes souscrites moyennes.

Rapport de gestion

Pour le premier trimestre clos le 31 mars 2023



Le secteur de l'assurance des particuliers a enregistré un résultat de souscription de 18,3 millions \$ au premier trimestre de 2023, comparativement à 29,0 millions \$ pour le trimestre correspondant de l'exercice précédent.



Notes :

- 1) Le ratio des sinistres, le ratio des frais et le ratio combiné sont des ratios non conformes aux PCGR. Pour de plus amples renseignements, se reporter à la rubrique 12 – « Mesures financières supplémentaires et mesures financières et ratios non conformes aux PCGR ».

La composition du ratio des sinistres pour les trois mois clos les 31 mars 2023 et 2022 en assurance automobile des particuliers est comme suit :

Assurance automobile ¹			
Trois mois clos les 31 mars			
	2023	2022 (retraité)	Variation
Sinistres et frais de règlement de l'année de survenance liés aux activités principales ²	72,9 %	67,7 %	5,2 pts
Sinistres liés aux catastrophes ³	0,1 %	0,1 %	- pt
Évolution favorable des sinistres des années antérieures ²	(0,6) %	(1,1) %	0,5 pt
Ratio des sinistres ⁴	72,4 %	66,7 %	5,7 pts

Notes :

- 1) Le ratio présenté pour chacun des postes correspond à la mesure financière exprimée en pourcentage du résultat de souscription. Le ratio présenté pour les sinistres et frais de règlement de l'année de survenance liés aux activités principales, les sinistres liés aux catastrophes et l'évolution favorable des sinistres des années antérieures, exprimé en pourcentage du résultat de souscription, est un ratio non conforme aux PCGR.
- 2) Les sinistres et frais de règlement de l'année de survenance liés aux activités principales et l'évolution favorable des sinistres des années antérieures sont des mesures financières non conformes aux PCGR.
- 3) Les sinistres liés aux catastrophes sont une mesure financière supplémentaire.
- 4) Le ratio des sinistres est un ratio non conforme aux PCGR.
- Se reporter à la rubrique 12 — « Mesures financières supplémentaires et mesures financières et ratios non conformes aux PCGR » pour de plus amples renseignements sur les mesures financières supplémentaires, les mesures financières non conformes aux PCGR et les ratios non conformes aux PCGR.

Le ratio combiné en assurance automobile des particuliers de 100,9 % pour le premier trimestre de 2023 (T1-2022 : 96,2 %) a subi l'incidence de l'augmentation prévue de la fréquence des sinistres découlant de la normalisation de la conduite, du niveau de gravité des sinistres, qui demeure élevé en raison de la hausse persistante de l'inflation, et de la hausse du nombre de vols. Les résultats pour le premier trimestre de 2022 avaient également été marqués par une baisse importante de la fréquence des sinistres automobiles attribuable aux mesures de confinement liées à la pandémie de COVID-19.

Rapport de gestion

Pour le premier trimestre clos le 31 mars 2023



La composition du ratio des sinistres pour les trois mois clos les 31 mars 2023 et 2022 du secteur de l'assurance des biens des particuliers est comme suit :

	Assurance des biens ¹		
	Trois mois clos les 31 mars		
	2023	2022	Variation
		(retraité)	
Sinistres et frais de règlement de l'année de survenance liés aux activités principales ²	50,7 %	52,7 %	(2,0) pts
Sinistres liés aux catastrophes ³	3,8 %	7,2 %	(3,4) pts
Évolution favorable des sinistres des années antérieures ²	(0,3) %	(4,4) %	4,1 pts
Ratio des sinistres ⁴	54,2 %	55,5 %	(1,3) pts

Notes :

1) Le ratio présenté pour chacun des postes correspond à la mesure financière exprimée en pourcentage du résultat de souscription. Le ratio présenté pour les sinistres et frais de règlement de l'année de survenance liés aux activités principales, les sinistres liés aux catastrophes et l'évolution favorable des sinistres des années antérieures, exprimé en pourcentage du résultat de souscription, est un ratio non conforme aux PCGR.

2) Les sinistres et frais de règlement de l'année de survenance liés aux activités principales et l'évolution favorable des sinistres des années antérieures sont des mesures financières non conformes aux PCGR.

3) Les sinistres liés aux catastrophes sont une mesure financière supplémentaire.

4) Le ratio des sinistres est un ratio non conforme aux PCGR.

Se reporter à la rubrique 12 — « Mesures financières supplémentaires et mesures financières et ratios non conformes aux PCGR » pour de plus amples renseignements sur les mesures financières supplémentaires, les mesures financières non conformes aux PCGR et les ratios non conformes aux PCGR.

Le ratio combiné en assurance des biens des particuliers s'est fixé à 91,1 % pour le premier trimestre de 2023 (T1-2022 : 92,6 %). Cette amélioration s'explique par la diminution des sinistres liés aux catastrophes et la hausse du ratio des sinistres de l'année de survenance liés aux activités principales, du fait de l'incidence des mesures en cours visant à améliorer la rentabilité dans ce secteur d'activité. Ces résultats sont contrebalancés en partie par des niveaux moins élevés de l'évolution favorable des sinistres des années antérieures.

SOUSCRIPTION – ASSURANCE DES ENTREPRISES

Le tableau ci-dessous présente les principaux résultats d'exploitation du secteur de l'assurance des entreprises pour les trois mois clos les 31 mars 2023 et 2022.

	Trois mois clos les 31 mars		
	2023	2022	Variation
(en millions de dollars, sauf indication contraire)		(retraité)	
Primes brutes souscrites ¹	263,8 \$	219,9 \$	20,0 %
Produits de souscription nets ²	232,4 \$	203,6 \$	14,1 %
Sinistres et frais de règlement, montant net ²	129,8 \$	101,5 \$	28,3 \$
Frais de souscription ²	81,4 \$	73,3 \$	8,1 \$
Résultat de souscription ²	21,2 \$	28,8 \$	(7,6) \$

Notes :

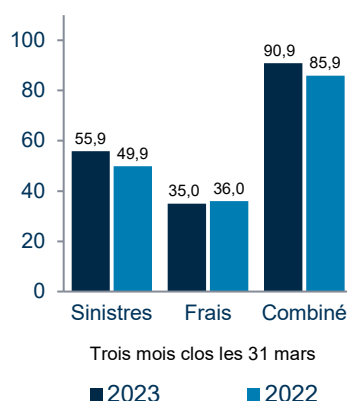
1) Les primes brutes souscrites sont des mesures financières supplémentaires.

2) Les produits de souscription nets, les sinistres et frais de règlement, montant net, les frais de souscription et le résultat de souscription sont des mesures financières non conformes aux PCGR.

Se reporter à la rubrique 12 — « Mesures financières supplémentaires et mesures financières et ratios non conformes aux PCGR » pour de plus amples renseignements sur les mesures financières supplémentaires, les mesures financières non conformes aux PCGR et les ratios non conformes aux PCGR.

La forte croissance dans le secteur de l'assurance des entreprises s'est maintenue au premier trimestre de 2023 grâce au soutien important de nos courtiers partenaires dans l'ensemble du Canada. Les PBS ont augmenté de 20,0 % au premier trimestre de 2023, grâce aux taux élevés de rétention et à l'obtention de tarifs dans un contexte de conditions de marché fermes et à l'expansion continue de nos capacités en matière de solutions spécialisées.

RATIOS¹ DE L'ASSURANCE DES ENTREPRISES – T1



Notes :

- 1) Le ratio des sinistres, le ratio des frais et le ratio combiné sont des ratios non conformes aux PCGR. Pour de plus amples renseignements, se reporter à la rubrique 12 – « Mesures financières supplémentaires et mesures financières et ratios non conformes aux PCGR ».

La composition du ratio des sinistres pour les trois mois clos les 31 mars 2023 et 2022 du secteur de l'assurance des entreprises est comme suit :

	Trois mois clos les 31 mars ¹		Variation
	2023	2022 (retraité)	
Sinistres et frais de règlement de l'année de survenance liés aux activités principales ²	53,5 %	53,4 %	0,1 pt
Sinistres liés aux catastrophes ³	4,5 %	0,7 %	3,8 pts
Évolution favorable des sinistres des années antérieures ²	(2,1) %	(4,2) %	2,1 pts
Ratio des sinistres ⁴	55,9 %	49,9 %	6,0 pts

Notes :

- 1) Le ratio présenté pour chacun des postes correspond à la mesure financière exprimée en pourcentage du résultat de souscription. Le ratio présenté pour les sinistres et frais de règlement de l'année de survenance liés aux activités principales, les sinistres liés aux catastrophes et l'évolution favorable des sinistres des années antérieures, exprimé en pourcentage du résultat de souscription, est un ratio non conforme aux PCGR.
- 2) Les sinistres et frais de règlement de l'année de survenance liés aux activités principales et l'évolution favorable des sinistres des années antérieures sont des mesures financières non conformes aux PCGR.
- 3) Les sinistres liés aux catastrophes sont une mesure financière supplémentaire.
- 4) Le ratio des sinistres est un ratio non conforme aux PCGR.

Se reporter à la rubrique 12 — « Mesures financières supplémentaires et mesures financières et ratios non conformes aux PCGR » pour de plus amples renseignements sur les mesures financières supplémentaires, les mesures financières non conformes aux PCGR et les ratios non conformes aux PCGR.

Le secteur de l'assurance des entreprises a enregistré un résultat de souscription de 21,2 millions \$ au premier trimestre de 2023, comparativement à 28,8 millions \$ au trimestre correspondant de l'exercice précédent.

Le ratio combiné du secteur de l'assurance des entreprises s'est fixé à 90,9 % au premier trimestre de 2023, comparativement au ratio combiné inhabituellement élevé de 85,9 % au trimestre correspondant de l'exercice précédent. La hausse du ratio combiné découle d'une augmentation des sinistres liés aux catastrophes attribuable à deux sinistres importants dans des immeubles commerciaux et à des niveaux moins élevés de l'évolution favorable des sinistres des années antérieures. Les résultats du premier trimestre de 2022 avaient également été marqués par une baisse de la fréquence des sinistres automobiles attribuable aux mesures de confinement liées à la pandémie de COVID-19.

4 — ADOPTION D'IFRS 17 ET D'IFRS 9

Nous avons adopté IFRS 9 et IFRS 17 au 1^{er} janvier 2023, comme il est indiqué à la note 3 — « Adoption de nouvelles normes comptables » de nos états financiers consolidés intermédiaires pour le trimestre clos le 31 mars 2023. Nous avons retraité les informations comparatives de 2022 dans le rapport de gestion pour tenir compte de l'incidence d'IFRS 9 et d'IFRS 17, à moins d'indication contraire. Les capitaux propres attribuables aux porteurs d'actions ordinaires au 1^{er} janvier 2022 ont augmenté de 158,1 millions \$, ou 6,6 %, à l'adoption d'IFRS 17 en raison des changements présentés dans le tableau ci-dessous.

L'incidence estimée de l'adoption d'IFRS 17 et d'IFRS 9 sur les résultats non distribués (déficit) et le CAÉRG au 1^{er} janvier 2022 est comme suit :

(en millions de dollars)	Au 1 ^{er} janvier 2022	
	Résultats non distribués (déficit)	CAÉRG
Solde au 31 décembre 2021 tel que présenté précédemment	(28,8) \$	98,0 \$
Ajustements liés à IFRS 17 :		
Remplacement de la PED par l'ajustement au titre du risque	140,0	-
Écart d'actualisation selon IFRS 17	28,0	-
Montant différé accru des flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition	73,6	-
Établissement d'une provision pour contrat déficitaire	(26,3)	-
Incidence des ajustements transitoires sur les impôts sur le résultat	(56,5)	-
Total des ajustements liés à IFRS 17	158,8	-
Ajustements liés à IFRS 9 :		
Reclassement des profits latents sur les actifs DAV, à l'exception des actions privilégiées à la JVAERG, du CAÉRG vers les résultats non distribués	122,9	(122,9)
Ajustements de la juste valeur des prêts commerciaux	(0,9)	-
Incidence des ajustements transitoires sur les impôts sur le résultat	(31,2)	31,4
Total des ajustements liés à IFRS 9	90,8	(91,5)
Solde au 1 ^{er} janvier 2022 retraité	220,8 \$	6,5 \$

Un rapprochement quantitatif du produit net de souscription et du ratio combiné présentés antérieurement avec le résultat de souscription et le ratio combiné retraités pour tenir compte d'IFRS 17 pour les trois mois clos les 31 mars 2022 est présenté ci-après :

(en millions de dollars)	Trois mois clos le 31 mars 2022						Trois mois clos le 31 mars 2022	
	Produit net de souscription (présenté antérieurement)	Ratio	Flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition	Provision pour contrat déficitaire	Autres produits de souscription	Primes de reconstitution	Autres	Résultat de souscription (retraité)
	(\$)		(\$)	(\$)	(\$)	(\$)	(\$)	(\$)
Primes nettes acquises / produits de souscription nets	768,4		-	-	2,2	(2,2)	(3,1)	765,3
Sinistres et frais de règlement, montant net	455,8	59,3 %	-	(0,8)	-	(2,2)	(0,8)	452,0
Frais de souscription	252,4	32,9 %	4,4	-	2,2	-	(3,5)	255,5
Résultat de souscription	60,2	92,2 %	(4,4)	0,8	-	-	1,2	57,8
								92,4 %

Ajustement au titre du risque et actualisation

Selon IFRS 17, l'ajustement au titre du risque remplace la provision pour écarts défavorables d'IFRS 4, *Contrats d'assurance* (« IFRS 4 »). Un facteur était appliqué pour déterminer la provision pour écarts défavorable (« PED »), compte tenu d'un examen qualitatif des caractéristiques de risque, par secteur d'activité. La somme des provisions de tous les secteurs constituait la PED comptabilisée dans les bilans consolidés selon IFRS 4. Selon IFRS 17, un ajustement au titre du risque est calculé pour chaque secteur, selon le niveau de confiance établi par la direction, et la somme de l'ajustement au titre du risque de chaque secteur, après la prise en compte de l'avantage de la diversification, constitue le montant total de l'ajustement au titre du risque comptabilisé dans le bilan. L'avantage de la diversification est calculé pour refléter le degré de diversification entre les secteurs d'activité.

Selon IFRS 17, le passif au titre des sinistres survenus est actualisé au moyen d'une courbe de taux fondée sur les actifs sans risque majorés d'une prime de liquidité pour tenir compte des caractéristiques de liquidité des passifs. Selon IFRS 4, le passif des sinistres était actualisé selon un taux de rendement dérivé des actifs sur lesquels s'adosse le passif, ajusté en fonction de la PED incluse dans le taux de rendement pour tenir compte de l'incertitude liée au taux de rendement sélectionné.

L'avantage de la diversification incluse dans l'ajustement au titre du risque reflète l'essentiel de la différence entre le passif au titre des sinistres survenus déterminé selon IFRS 17 et celui déterminé selon IFRS 4.

Flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition

Selon IFRS 17, le montant des flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition pouvant être différé dans le bilan a augmenté. Cette augmentation des coûts différés sera comptabilisée en résultat net sur la durée de la police.

Contrats déficitaires

Lorsque les faits et circonstances indiquent qu'un groupe de contrats d'assurance pourrait ne pas être rentable lors de la comptabilisation initiale, nous effectuons des analyses pour déterminer si un groupe de contrats est déficitaire. Pour les groupes de contrats jugés déficitaires, nous comptabilisons dans le résultat net une perte correspondant à la sortie de trésorerie nette attendue au moment de l'émission des contrats connexes, ce qui entraîne une comptabilisation accélérée par rapport à IFRS 4. Ces pertes sont reprises en résultat net sur la durée des contrats afin de contrebalancer les pertes réelles à mesure qu'elles sont engagées.

Autres produits de souscription

Les autres produits de souscription, qui comprennent divers frais de service à la clientèle, étaient auparavant comptabilisés en déduction des frais de souscription selon notre définition de ratio des frais. Ces frais sont maintenant inclus dans les produits de souscription nets. Cela entraînera un calcul à la hausse du ratio des frais, mais n'aura aucun effet sur le total du résultat de souscription.

Primes de reconstitution

Certaines primes de reconstitution de réassurance, qui étaient auparavant comptabilisées dans les primes nettes acquises, sont maintenant comptabilisées en charges. Ce reclassement n'a aucun effet sur le total du résultat de souscription.

Rapport de gestion

Pour le premier trimestre clos le 31 mars 2023



Le tableau ci-dessous résume les incidences d'IFRS 17 et d'IFRS 9 sur certaines mesures financières :

MESURE CLÉ	RÉSUMÉ DES INCIDENCES
PBS	Les PBS correspondent maintenant aux primes liées à la vente de polices d'assurance au cours d'une période spécifique, y compris les primes assumées. Elles ne tiennent plus compte de l'incidence défavorable des montants cédés sur les plans de répartition des risques, conformément au traitement des produits des activités d'assurance comptabilisés selon IFRS 17.
Résultat de souscription et résultat d'exploitation	Le résultat de souscription, comme mentionné précédemment, a été touché principalement par l'élargissement des coûts d'acquisition différés et l'incidence des contrats déficitaires. Ces mêmes facteurs ont également une incidence sur notre résultat net d'exploitation.
Ratio des sinistres	Le calcul du ratio des sinistres selon IFRS 17 est principalement touché par les contrats déficitaires et le reclassement de certaines primes de reconstitution de réassurance, qui passent des primes nettes acquises aux sinistres et frais de règlement, montant net. L'incidence nette de ces modifications a été une baisse du ratio des sinistres.
Ratio des frais	Les autres produits de souscription, auparavant comptabilisés en déduction des frais de souscription selon notre définition de ratio des frais, sont maintenant présentés dans les produits de souscription nets. Cela a entraîné une augmentation du ratio des frais et une diminution du ratio des sinistres, mais n'a eu aucun effet sur le total du résultat de souscription. Le ratio des frais tient compte de l'incidence de l'élargissement des coûts d'acquisition différés. Selon IFRS 17, la gamme des coûts pouvant être différés a été élargie et le calendrier de comptabilisation des charges a changé.
Ratio combiné	Les nouvelles normes comptables n'ont aucune incidence sur notre façon de gérer le rendement et d'évaluer les résultats. La direction continue d'utiliser le ratio combiné, à l'exclusion de l'incidence de l'actualisation et de l'ajustement au titre du risque, pour évaluer les résultats de souscription sous-jacents. Nous avons inclus dans le ratio combiné certains coûts reclassés au poste « Autres (charges) produits » selon IFRS 17.
Classement des placements, RCP et RCP lié à l'exploitation	En plus des changements ci-dessus découlant de l'adoption d'IFRS 17, la transition à IFRS 9 a entraîné le reclassement de certains placements. Nous gérons maintenant notre portefeuille d'obligations de manière combinée afin d'améliorer l'efficacité de la gestion des actifs. Nous nous concentrons à maximiser le rendement total du portefeuille tout en continuant de soutenir le passif des sinistres sous-jacent en faisant concorder les montants et la durée. Nous avons donc désigné la majorité de nos placements comme étant classés à la JVRN selon IFRS 9. Les profits et pertes latents sur certains placements qui étaient auparavant comptabilisés dans les AÉRG seront maintenant comptabilisés en résultat net, ce qui risque d'entraîner une plus grande volatilité du RCP et du RPA. Le résultat d'exploitation net continue d'exclure les profits et pertes comptabilisés sur les placements. Dans le dénominateur utilisé pour calculer le RCP lié à l'exploitation, les profits (pertes) latents sur les instruments de capitaux propres à la JVRN sont exclus des capitaux propres attribuables aux porteurs d'actionnaires ordinaires. Par conséquent, le reclassement selon IFRS 9 devrait avoir une incidence négligeable sur le résultat d'exploitation net et le RCP lié à l'exploitation.

Rapport de gestion

Pour le premier trimestre clos le 31 mars 2023



VCPA	Les capitaux propres attribuables aux porteurs d'actions ordinaires au 1 ^{er} janvier 2022 ont augmenté en raison des ajustements liés à la transition à IFRS 17 mentionnés plus haut, ce qui a entraîné une augmentation correspondante de la valeur comptable par action (« VCPA »). L'incidence des ajustements liés à la transition à IFRS 9 sur le total des capitaux propres est négligeable.
RPA	Nous nous attendons à une volatilité supplémentaire du résultat net et du résultat par action ordinaire en raison d'IFRS 17 et d'IFRS 9, notamment en raison des profits et des pertes liés à la réévaluation à la valeur de marché sur nos placements désignés à la JVRN.

L'adoption d'IFRS 17 n'a pas d'incidence importante sur la gestion de nos activités, sur la répartition du capital ni sur l'évaluation de notre capacité et de nos ressources financières. En juillet 2022, le Bureau du surintendant des institutions financières (« BSIF ») a publié la version finale de sa ligne directrice sur le test du capital minimal (« TCM ») de 2023 pour tenir compte de la mise en œuvre d'IFRS 17 en 2023. Selon IFRS 17, le capital excédentaire, dans nos sociétés d'assurance réglementées, sera maintenant évalué au TCM de 190 % afin de rajuster notre fourchette d'exploitation prévue en fonction de la nouvelle ligne directrice sur le capital. De plus, en raison de la transition à IFRS 17, nous tenons maintenant compte de l'avantage de la diversification de nos activités d'assurance dans le calcul de l'ajustement au titre du risque et de l'incidence de l'actualisation. Nous avons donc revu quelque peu à la hausse notre vision des niveaux de capital excédentaire dans nos activités.

5 — CONTEXTE D'EXPLOITATION ET PERSPECTIVES

CONTEXTE D'EXPLOITATION

Incertitude économique	• L'inflation et les événements géopolitiques continuent d'alimenter l'incertitude économique. • Pour contrôler l'inflation, les banques centrales ont augmenté considérablement les taux d'intérêt, tandis que les gouvernements ont mis en place divers programmes pour résoudre les problèmes d'abordabilité. L'inflation a diminué par rapport à ses récents sommets, mais demeure élevée, ce qui accroît le risque d'une récession mondiale à court terme. • Les variations importantes des taux d'intérêt entraîneraient des fluctuations du rendement périodique des placements ainsi que de la valeur de marché de nos actifs et passifs sensibles aux taux d'intérêt (notamment les obligations au titre du règlement des sinistres et des régimes de retraite). • La Société demeure bien capitalisée et ses liquidités demeurent bonnes, et elle dispose d'un portefeuille de placements axé sur des titres de haute qualité et d'une note de solidité financière de A (bas) attribuée par DBRS Limited à la Compagnie d'assurance Definity (« Assurance Definity »). • Notre bon bilan et notre bon niveau de capital nous placent en bonne position pour faire face à une période d'incertitude prolongée.
Contexte de l'assurance automobile	• La circulation automobile est revenue à son niveau d'avant la pandémie, ce qui a entraîné une augmentation de la fréquence des sinistres. Toutefois, les habitudes de déplacement dans les grands centres urbains continuent d'être touchées par le mode de travail hybride et la fréquence des sinistres automobiles y demeure légèrement inférieure aux niveaux d'avant la pandémie. • L'augmentation de la gravité des dommages matériels en assurance automobile demeure un enjeu depuis le quatrième trimestre de 2021. L'augmentation des coûts découle des perturbations sur les chaînes d'approvisionnement de pièces automobiles et de l'inflation. Ces perturbations ont entraîné une pénurie de véhicules neufs et d'occasion, des retards de réparation et la hausse du nombre de jours de location de voitures. L'inflation a entraîné une hausse du coût des véhicules et des pièces et des coûts de main-d'œuvre. Même si les problèmes d'approvisionnement ont diminué au deuxième semestre de 2022 et que le taux d'inflation a commencé à se stabiliser au quatrième trimestre de 2022, ces deux facteurs demeurent élevés par rapport aux niveaux pré-pandémiques. • Les tendances à la hausse concernant la fréquence et la gravité des sinistres ont amené les assureurs à lever leurs mesures d'aide liées à la COVID-19 et, dans de nombreux cas, à augmenter les tarifs au-delà des niveaux pré-pandémiques. • Le vol de véhicules au Canada demeure une préoccupation troublante pour l'industrie, le recouvrement ne permettant de contrebalancer ce facteur que de façon minimale. La fréquence des vols de véhicule est demeurée élevée au premier trimestre, tandis que la gravité des sinistres semble avoir diminué légèrement par rapport au quatrième trimestre. • Devant la hausse générale des coûts pour les consommateurs, le gouvernement de l'Alberta a suspendu l'approbation des augmentations de tarifs en assurance automobile des particuliers jusqu'à la fin de 2023 et a émis un ensemble de règles interdisant aux assureurs de modifier leurs pratiques en matière de souscription et de modalités de paiement pour les consommateurs. Les assureurs automobiles réévaluent actuellement l'incidence de ce gel des tarifs.
Contexte de placement	• Les marchés des capitaux à l'échelle mondiale ont été touchés au cours du trimestre par la débâcle de deux importantes banques commerciales américaines. Les marchés boursiers mondiaux ont rebondi, affichant le début d'année le plus vigoureux depuis 2019, tandis que les marchés des obligations, qui prévoyaient des hausses de taux, laissent maintenant présager des baisses de taux jusqu'à la fin de l'année. • Au premier trimestre de 2023, la Banque du Canada a haussé son taux directeur de 25 points de base, pour le faire passer à 4,50 %, et a indiqué que des hausses supplémentaires pourraient être nécessaires compte tenu du resserrement du marché de l'emploi et de la croissance de l'emploi qui demeure élevée; de son côté, la Réserve fédérale a relevé de 50 points de base la cible des taux des fonds fédéraux au premier trimestre, pour la faire passer à une fourchette de 4,75 % à 5,00 %. • Au Canada et aux États-Unis, la hausse des indicateurs principaux d'inflation a été moins élevée que prévu en mars, entraînant des rumeurs selon lesquelles les éventuelles nouvelles hausses de taux seront limitées. • Notre stratégie de placement est axée sur la maximisation de la solidité de notre capital à long terme et l'optimisation des rendements ajustés en fonction du risque. Nous avons élaboré une politique et une stratégie de placement en fonction de notre appétit pour le risque, d'une approche prudente et des lignes directrices des organismes de réglementation, tout en tenant compte des tendances de règlement prévu du passif des sinistres.

PERSPECTIVES DE L'INDUSTRIE

L'aperçu de nos prévisions pour l'industrie de l'assurance de dommages pour les 12 prochains mois est présenté ci-après.

Les résultats de l'industrie ont commencé à se normaliser en 2022, à la suite de très bons résultats en 2021 en raison de la fréquence inhabituellement faible des sinistres dans les portefeuilles d'assurance automobile. Dans l'ensemble, le rendement des capitaux propres de l'industrie s'établissait à environ 12,0 % en 2022, en baisse par rapport à 16,5 % en 2021³. Nous nous attendons à ce que la normalisation de la fréquence des sinistres en assurance automobile, la récurrence des événements météorologiques, ainsi que la gravité des sinistres en raison de l'inflation continuent d'exercer une pression ayant pour effet de rapprocher, avec le temps, le rendement des capitaux propres de l'industrie de sa moyenne à long terme de 10 %.

Les rendements des titres à revenu fixe ont augmenté de manière significative en 2022 et soutiennent maintenant la croissance des produits nets des placements, bien que ce soit au prix d'évaluations à la valeur de marché. Compte tenu des risques accrus liés à l'environnement macroéconomique, nous estimons que l'industrie doit continuer de faire preuve de discipline pour atteindre les niveaux de rentabilité souhaités de manière durable.

Malgré la récente et solide rentabilité affichée par l'industrie, nous estimons que le contexte d'exploitation actuel est favorable au maintien de conditions de marché fermes. Nous prévoyons que ces conditions de marché fermes dans le secteur de l'assurance des biens se poursuivront au cours des 12 prochains mois, en particulier en raison des tendances observées lors de la récente période de renouvellement de la réassurance, tandis que les conditions en assurance automobile continueront à se raffermir du fait que les assureurs cherchent à composer avec l'effet combiné de la normalisation de la fréquence des sinistres, du nombre élevé de vols et des pressions inflationnistes sur les coûts persistantes.

Assurance automobile des particuliers	• Nous prévoyons que la fréquence des réclamations se normalisera et retrouvera les niveaux d'avant la pandémie à mesure que les gens retourneront travailler au bureau. Nous nous attendons à ce que les pressions inflationnistes touchant les réclamations demeurent élevées. Cependant, compte tenu de certains indices précurseurs d'une reprise de la chaîne d'approvisionnement au niveau de la production et d'une légère baisse des prix des véhicules d'occasion, nous prévoyons que la gravité des sinistres continuera à se stabiliser ou à diminuer légèrement au cours des prochains trimestres. Compte tenu des tendances en matière de fréquence et de gravité, ainsi que des niveaux de vols élevés, nous nous attendons à ce que le raffermissement de la tarification au sein de l'industrie et l'accent mis sur une souscription rigoureuse se poursuivent.
Assurance des biens des particuliers	• La volatilité des événements météorologiques, tels que les inondations, les vents violents et les incendies de forêt, continue de constituer l'un des principaux risques pour ce secteur d'activité dans la plupart des régions au pays. Ce facteur, combiné aux pressions inflationnistes constantes exercées sur les matériaux de construction et la main-d'œuvre, devrait entraîner une augmentation des coûts des sinistres, ce qui devrait se refléter dans des conditions de tarification fermes pour les 12 prochains mois. • Nous prévoyons que cette volatilité se poursuivra, à la faveur des mesures correspondantes de révision des tarifs, de changements apportés aux couvertures et de tolérance au risque, et de l'accent accru mis sur la prévention et l'atténuation des sinistres. • Nous prévoyons que le marché de la réassurance demeurera ferme pour le reste de l'exercice et nous accorderons une importance accrue à la gestion de l'exposition au risque de catastrophe par les assureurs de première ligne dans les régions au pays où le risque de catastrophe est plus élevé.

³ MSA Research.

Rapport de gestion

Pour le premier trimestre clos le 31 mars 2023



Assurance des entreprises	• Les attentes de ralentissement économique ont été revues à la hausse, compte tenu de l'inflation plus persistante que prévu et de la volatilité continue dans les marchés financiers. Ces facteurs devraient avoir une incidence sur la croissance de l'industrie à court terme. • Nous prévoyons que le marché de l'assurance des entreprises demeurera ferme en 2023, alors que les compagnies d'assurance se concentreront à assurer leur rentabilité à long terme et la disponibilité de la capacité de manière durable. L'environnement tarifaire favorable devrait être influencé par les tendances inflationnistes, les événements météorologiques, les rendements attendus des placements ainsi que par la performance globale de l'industrie au chapitre de la souscription. • En raison des coûts de réassurance élevés, les conditions de marché l'environnement tarifaire fermes devaient se maintenir en assurance des entreprises.
----------------------------------	--

CIBLES FINANCIÈRES

Nous continuons de mettre l'accent sur les priorités stratégiques qui sont de tirer profit de Vyne pour accroître notre part du canal de distribution par les courtiers, de faire croître et de diversifier nos activités d'assurance des entreprises, de tirer parti de l'élargissement du marché de l'assurance souscrite directement en ligne, de maintenir le rythme de l'innovation, de diversifier nos activités et de renforcer notre croissance au moyen d'acquisitions et de partenariats, y compris dans le secteur de la distribution, et d'attirer et fidéliser les meilleurs talents pour continuer de promouvoir la culture de haute performance qui fait la notoriété de notre marque. En tant que société d'assurance de dommages de premier plan au Canada qui peut compter sur une équipe de direction chevronnée se concentrant sur les principales priorités, nous sommes convaincus de disposer de la capacité d'atteindre ces objectifs et nos cibles financières. Les cibles financières ci-dessous sont fondées sur certains autres facteurs et hypothèses, y compris les hypothèses et facteurs clés décrits ci-après.

Nos cibles financières pour la prochaine année sont les suivantes :

- **Accroître les PBS dans le haut de la fourchette à un chiffre pour les faire passer à environ 10 %**, notamment en tirant parti de nos investissements dans le canal de distribution par les courtiers et en augmentant nos capacités de base en matière d'assurance des entreprises et de solutions spécialisées, et en continuant de nous concentrer sur l'élargissement de nos services de distribution directe aux consommateurs. Cette cible se compare au taux de croissance des PBS de 11,4 % au premier trimestre de 2023 (par rapport au premier trimestre de 2022);
- **Maintenir un ratio combiné annuel d'environ 95 %**, étant donné que nos investissements stratégiques nous permettent d'accroître notre envergure et que nous continuons d'apporter des améliorations à l'exploitation dans tous nos secteurs d'activité, notamment grâce à des efforts concertés visant à diversifier nos activités. Cette cible se compare au ratio combiné de 95,3 % au premier trimestre de 2023;
- **Générer un RCP lié à l'exploitation annuel se situant entre le haut de la fourchette à un chiffre et le bas de la fourchette à deux chiffres**, grâce à la rentabilité des activités de souscription, au rendement des placements et au résultat de distribution, et compte tenu des niveaux de capital générés par notre entreprise. Cette cible se compare au RCP lié à l'exploitation de 9,3 % pour la période de douze mois close le 31 mars 2023.

Nous prévoyons améliorer davantage le RCP lié à l'exploitation au fil du temps, qui devrait s'établir dans le bas de la fourchette à deux chiffres, grâce à l'optimisation future du capital et aux avantages attribuables à l'accroissement de notre envergure.

Les cibles financières qui précèdent sont fondées sur les points de vue et les stratégies actuels de la direction, nos hypothèses et nos attentes à l'égard des occasions de croissance, et notre évaluation des possibilités qui s'offrent à notre entreprise et à l'industrie de l'assurance. Les cibles financières ont été calculées au moyen des méthodes comptables que nous avons utilisées pour préparer les états financiers ou, dans le cas du RCP lié à l'exploitation, de la manière décrite à la rubrique 12 – « Mesures financières supplémentaires et mesures financières et ratios non conformes aux PCGR ». En particulier, les cibles financières susmentionnées tiennent compte de l'adoption d'IFRS 17 et d'IFRS 9.

Nos trois cibles sont également fondées sur les hypothèses et facteurs clés suivants :

- Dans les provinces où les tarifs sont réglementés, le niveau général d'adéquation des tarifs sera maintenu, en particulier les tarifs d'assurance automobile.
- La fermeté du marché à l'échelle de la plupart des secteurs de l'assurance des entreprises et de l'assurance des biens des particuliers continuera d'être conforme aux perspectives de l'industrie pour les 12 prochains mois, à l'appui d'une hausse soutenue des tarifs dans ces secteurs d'activité.

- Les sinistres liés aux catastrophes représenteront environ 4 % des produits de souscription nets pour l'exercice.
- La fréquence des sinistres automobiles reviendra à la normale, soit aux niveaux enregistrés avant la pandémie de COVID-19 entre 2016 et 2019, à mesure que les habitudes de conduite et les comportements des clients recommenceront à suivre les tendances historiques.
- Le passif des sinistres comptabilisé sera adéquat, l'évolution des sinistres des années antérieures étant négligeable et le niveau global des provisions n'ayant pas besoin d'être renforcé pendant la période prévisionnelle pour l'atteinte des cibles financières.
- La gravité des sinistres en 2023 s'établira à un niveau normal si on le compare au niveau élevé de 2022.
- Aucun changement important ne sera apporté au cadre de réglementation de l'industrie de l'assurance de dommages, y compris en ce qui a trait aux exigences de capital.
- Les notes de solidité financière d'Assurance Definity ne seront pas abaissées.
- Le contexte d'exploitation sera conforme au contexte prévu pour l'industrie de l'assurance de dommages au cours des 12 prochains mois, comme il est mentionné ci-dessus à la rubrique « Perspectives de l'industrie ».
- Les augmentations imprévues de coûts pourront être gérées pendant la période prévisionnelle au moyen de révisions de tarifs.

Par ailleurs, notre cible de RCP lié à l'exploitation est également fondée sur les hypothèses et facteurs clés suivants et repose sur l'hypothèse que nous atteindrons la cible de ratio combiné susmentionnée :

- Les rendements fondés sur le marché des titres à revenu fixe demeureront aux niveaux actuels pendant la période prévisionnelle, ce qui se traduira par des produits nets des placements d'environ 160 millions \$ en 2023.
- Le rendement fondé sur le marché des placements et la plus-value générée dans notre portefeuille de placements reviendront à des niveaux plus normaux pendant la période prévisionnelle par rapport aux niveaux de volatilité observés en 2022.
- Les investissements dans des cabinets de courtage généreront un résultat d'exploitation, avant coûts de financement, impôt et participations minoritaires, d'environ 50 millions \$ en 2023 (ce qui prend en compte l'acquisition de McFarlan Rowlands à la mi-année) grâce à la combinaison du résultat de distribution et de la baisse des commissions.
- Les taux d'imposition continueront d'être conformes aux taux quasi adoptés actuels.
- Les résultats non distribués continueront d'augmenter proportionnellement au résultat net attribuable aux porteurs d'actions ordinaires prévu, moins les dividendes versés aux porteurs d'actions ordinaires attendus.

Nos prévisions d'accroissement du RCP lié à l'exploitation grâce à l'optimisation future du capital reposent sur l'hypothèse que nous obtiendrons l'approbation des organismes de réglementation de proroger la Société en vertu de la *Loi canadienne sur les sociétés par actions* (la « prorogation »), et que nous le ferons, et dépendent en partie de la probabilité que nous réussissions à repérer les cibles d'acquisition et à conclure des acquisitions. Par conséquent, il n'y a actuellement aucun calendrier définitif pour l'optimisation du bilan.

À l'heure actuelle, la direction est d'avis que les cibles financières susmentionnées, et que les facteurs et les hypothèses sur lesquels reposent ces cibles, sont raisonnables compte tenu du contexte actuel. Toutefois, rien ne garantit que nous serons en mesure d'atteindre ces cibles ou que les facteurs et hypothèses sur lesquels reposent ces cibles s'avéreront exacts. Notre capacité à atteindre les cibles susmentionnées est assujettie à un certain nombre de risques, de défis et d'incertitudes qui pourraient faire en sorte que les résultats réels diffèrent considérablement de ces cibles.

Les perspectives et les cibles financières susmentionnées, et les hypothèses et facteurs sur lesquels elles reposent, constituent de l'information prospective au sens des lois sur les valeurs mobilières applicables du Canada et il est par conséquent recommandé aux lecteurs de noter que les résultats réels peuvent différer de ceux décrits ci-dessus. Voir la rubrique « Mise en garde concernant l'information prospective ».

6 — SITUATION FINANCIÈRE

FAITS SAILLANTS FINANCIERS AU 31 MARS 2023 :

- Notre situation financière est demeurée bonne, avec des capitaux propres attribuables aux porteurs d'actions ordinaires de plus de 2,6 milliards \$ à la fin du trimestre, une hausse de 87,4 millions \$, ou 3,4 %, par rapport au 31 décembre 2022 en raison de l'augmentation des profits comptabilisés sur les placements et des produits nets des placements.
- Le total de l'actif a reculé de 80,2 millions \$ (1,2 %) par rapport au 31 décembre 2022 en raison surtout d'une diminution de la trésorerie et des équivalents de trésorerie attribuable en partie à des sorties de trésorerie au premier trimestre.
- Les passifs au titre des contrats d'assurance ont diminué de 114,1 millions \$ (3,2 %) par rapport au 31 décembre 2022, du fait surtout que les sinistres payés surpassent les sinistres survenus.

Le tableau suivant présente un résumé de nos bilans consolidés aux 31 mars 2023 et 31 décembre 2022 :

(en millions de dollars)	Au 31 mars	Au 31 décembre	Variation
	2023	2022 (retraité)	
ACTIF			
Trésorerie et équivalents de trésorerie	164,2 \$	200,5 \$	(36,3) \$
Trésorerie soumise à restrictions	286,7	302,1	(15,4)
Placements	4 881,5	4 897,2	(15,7)
Impôt sur le résultat à recevoir	45,8	81,7	(35,9)
Actifs au titre de contrats de réassurance	315,0	305,1	9,9
Immobilisations corporelles	82,8	83,8	(1,0)
Actifs d'impôt différé	22,5	25,2	(2,7)
Goodwill et immobilisations incorporelles	771,1	771,6	(0,5)
Autres actifs	169,9	152,5	17,4
Total de l'actif	<u>6 739,5 \$</u>	<u>6 819,7 \$</u>	<u>(80,2) \$</u>
PASSIF			
Passifs au titre des contrats d'assurance	3 463,6	3 577,7	(114,1)
Créditeurs et autres passifs	109,1	139,0	(29,9)
Impôt sur le résultat à payer	0,6	-	0,6
Passifs d'impôt différé	94,6	103,5	(8,9)
Emprunts à vue	38,1	39,1	(1,0)
Montants à payer au titre de la démutualisation	286,7	302,1	(15,4)
Total du passif	<u>3 992,7 \$</u>	<u>4 161,4 \$</u>	<u>(168,7) \$</u>
CAPITAUX PROPRES			
Capital-actions	2 281,6	2 254,2	27,4
Surplus d'apport	24,4	40,2	(15,8)
Résultats non distribués	362,1	287,8	74,3
Cumul des autres éléments du résultat global	(30,9)	(32,4)	1,5
Capitaux propres attribuables aux porteurs d'actions ordinaires	2 637,2	2 549,8	87,4
Participations ne donnant pas le contrôle	109,6	108,5	1,1
Total des capitaux propres	<u>2 746,8 \$</u>	<u>2 658,3 \$</u>	<u>88,5 \$</u>
Total du passif et des capitaux propres	<u>6 739,5 \$</u>	<u>6 819,7 \$</u>	<u>(80,2) \$</u>

Rapport de gestion

Pour le premier trimestre clos le 31 mars 2023



TRÉSORERIE ET PLACEMENTS

La trésorerie et les équivalents de trésorerie, et les placements aux 31 mars 2023 et 31 décembre 2022 sont présentés dans le tableau qui suit :

	Au 31 mars 2023		Au 31 décembre 2022	
	Valeur comptable	Pourcentage de la valeur comptable	Valeur comptable (retraité)	Pourcentage de la valeur comptable
<i>(en millions de dollars, sauf indication contraire)</i>				
Trésorerie et équivalents de trésorerie	164,2 \$	3,3 %	200,5 \$	3,9 %
Placements à court terme.....	58,6	1,2 %	89,3	1,8 %
Obligations.....	3 906,3	77,4 %	3 923,7	77,0 %
Actions privilégiées.....	305,2	6,0 %	298,0	5,8 %
Actions ordinaires.....	544,2	10,8 %	517,7	10,2 %
Fonds en gestion commune	56,3	1,1 %	57,2	1,1 %
Prêts commerciaux.....	10,9	0,2 %	11,3	0,2 %
Total des placements.....	4 881,5 \$	96,7 %	4 897,2 \$	96,1 %
Total de la trésorerie et des équivalents de trésorerie, et des placements	5 045,7 \$	100,0 %	5 097,7 \$	100,0 %

Le total de la trésorerie et des équivalents de trésorerie et des placements a diminué au premier trimestre de 2023, en raison surtout des sorties de trésorerie. Le solde des placements a diminué, du fait principalement de ventes nettes de placements, en grande partie contrebalancées par la hausse de la valeur de marché de notre portefeuille de placements.

La proportion de nos placements dans des titres à revenu fixe, y compris la trésorerie et les équivalents de trésorerie, a diminué légèrement pour s'établir à 81,9 % du portefeuille total au 31 mars 2023, contre 82,7 % au 31 décembre 2022. Nous avons continué de privilégier les placements de haute qualité pour notre portefeuille.

Se reporter à la note 4 – « Méthodes comptables » des états financiers consolidés intermédiaires pour le trimestre clos le 31 mars 2023, qui contient des précisions sur le classement et l'évaluation des instruments financiers selon IFRS 9.

Rapport de gestion

Pour le premier trimestre clos le 31 mars 2023



Composition sectorielle des placements

La composition sectorielle de nos placements illustre la nature très sécuritaire et liquide de l'ensemble de notre portefeuille de placements et la concentration importante dans les secteurs des titres gouvernementaux et des services financiers. Aux 31 mars 2023 et 31 décembre 2022, la ventilation des placements est comme suit :

	Au 31 mars 2023				Au 31 décembre 2022	
(en millions de dollars, sauf indication contraire)	Placements à court terme et obligations	Actions privilégiées	Actions ordinaires	Fonds en gestion commune	Total	Total
Titres gouvernementaux.....	59 %	-	-	-	48 %	48 %
Services financiers	20 %	68 %	29 %	9 %	23 %	24 %
Énergie	4 %	17 %	14 %	3 %	6 %	6 %
Services de communication.....	5 %	4 %	7 %	7 %	5 %	6 %
Industrie	3 %	-	12 %	6 %	4 %	4 %
Services publics	3 %	10 %	3 %	15 %	4 %	4 %
Consommation discrétionnaire ..	3 %	-	6 %	9 %	3 %	2 %
Matériaux	-	-	8 %	2 %	1 %	1 %
Biens de consommation de bas.	1 %	-	6 %	5 %	1 %	1 %
Technologies de l'information....	-	-	10 %	31 %	2 %	1 %
Soins de santé	-	-	4 %	11 %	1 %	1 %
Immobilier	2 %	1 %	1 %	2 %	2 %	2 %
Total (%)	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %
Total (\$).....	3 964,9 \$	305,2 \$	544,2 \$	56,3 \$	4 870,6 \$	4 885,9 \$

Qualité du crédit des titres en portefeuille

Les notes de crédit des titres en portefeuille présentées dans les tableaux ci-après illustrent la qualité du crédit de nos titres à revenu fixe et de nos actions privilégiées aux 31 mars 2023 et 31 décembre 2022.

Notes de crédit¹ – obligations

	Au 31 mars 2023		Au 31 décembre 2022	
(en millions de dollars, sauf indication contraire)	Valeur comptable	Pourcentage de la valeur comptable	Valeur comptable	Pourcentage de la valeur comptable
AAA.....	1 303,2 \$	33,4 %	1 325,4 \$	33,8 %
AA.....	1 125,8	28,8 %	1 034,1	26,4 %
A	870,9	22,3 %	926,9	23,6 %
BBB.....	570,4	14,6 %	606,0	15,4 %
BB	36,0	0,9 %	31,3	0,8 %
Total des obligations	3 906,3 \$	100,0 %	3 923,7 \$	100,0 %

¹ Selon les notes de crédit les plus basses entre celles attribuées par Standard & Poor's et par DBRS.

Notes de crédit¹ – actions privilégiées

	Au 31 mars 2023		Au 31 décembre 2022	
(en millions de dollars, sauf indication contraire)	Valeur comptable	Pourcentage de la valeur comptable	Valeur comptable	Pourcentage de la valeur comptable
P1	3,8 \$	1,2 %	5,4 \$	1,8 %
P2	247,5	81,1 %	236,0	79,2 %
P3 ou non cotées	53,9	17,7 %	56,6	19,0 %
Total des actions privilégiées.....	305,2 \$	100,0 %	298,0 \$	100,0 %

¹ Selon les notes de crédit les plus basses entre celles attribuées par Standard & Poor's et par DBRS.

Rapport de gestion

Pour le premier trimestre clos le 31 mars 2023



Nous surveillons régulièrement les notes de crédit des titres de notre portefeuille de placements et prenons les mesures nécessaires pour tenter de maintenir un niveau de qualité élevé. Par conséquent, au 31 mars 2023, 84,5 % (31 décembre 2022 : 83,8 %) des obligations en portefeuille étaient assorties d'une note de « A- » ou mieux et 82,3 % (31 décembre 2022 : 81,0 %) des actions privilégiées en portefeuille étaient assorties d'une note de « P2L » ou mieux. Les notes « A- » et « P2L » représentent les notes attribuées par deux agences de notation reconnues à des obligations et des actions privilégiées de première qualité.

Portefeuille de placements par région des émetteurs

La composition géographique de notre portefeuille de placements aux 31 mars 2023 et 31 décembre 2022 est comme suit :

(en millions de dollars, sauf indication contraire)	Au 31 mars 2023		Au 31 décembre 2022	
	Valeur comptable	Pourcentage de la valeur comptable	Valeur comptable	Pourcentage de la valeur comptable
Canada	4 642,5 \$	95,3 %	4 669,9 \$	95,6 %
États-Unis	162,2	3,3 %	152,8	3,1 %
Europe	42,9	0,9 %	36,9	0,8 %
Autres	23,0	0,5 %	26,3	0,5 %
Total	4 870,6 \$	100,0 %	4 885,9 \$	100,0 %

Notre portefeuille de placements est concentré principalement au Canada. Notre exposition au risque de change est décrite à la rubrique 11 – « Gestion du risque et gouvernance d'entreprise » du rapport de gestion pour l'exercice clos le 31 décembre 2022.

PASSIFS AU TITRE DES CONTRATS D'ASSURANCE

La composition des passifs au titre des contrats d'assurance aux 31 mars 2023 et 31 décembre 2022 est comme suit :

(en millions de dollars)	Au 31 mars 2023	Au 31 décembre 2022	Variation
Primes à recevoir	(1 112,8)	(1 187,3)	74,5
Primes non acquises	1 720,8	1 782,8	(62,0)
Primes non acquises reçues	608,0 \$	595,5 \$	12,5 \$
Flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition non amortis	(302,9)	(292,1)	(10,8)
Provision pour pertes sur contrats déficitaires	26,5	27,7	(1,2)
Provision pour sinistres et autres charges directement attribuables à payer, mais non payés	3 132,0	3 246,6	(114,6)
Total	3 463,6 \$	3 577,7 \$	(114,1) \$

Les passifs au titre des contrats d'assurance au 31 mars 2023 ont diminué par rapport au 31 décembre 2022, du fait surtout que les sinistres payés au cours du trimestre surpassent les sinistres survenus.

Rapport de gestion

Pour le premier trimestre clos le 31 mars 2023



L'évolution des sinistres des années antérieures et son incidence sur le ratio des sinistres par exercice sont comme suit :

(en millions de dollars, sauf indication contraire)	Pour les trois mois clos le 31 mars	Pour l'exercice clos le 31 décembre ¹									
	2023	2022 (retraité)	2021	2020	2019	2018	2017	2016	2015	2014	2013
Évolution (favorable) défavorable des sinistres des années antérieures, non actualisée ²	(7,7) \$	(86,3) \$	(76,0) \$	(29,6) \$	(37,9) \$	(18,8) \$	32,6 \$	(40,1) \$	(73,1) \$	(2,9) \$	(63,0) \$
Incidence sur le ratio des sinistres ³	(0,9) %	(2,7) %	(2,7) %	(1,2) %	(1,6) %	(0,8) %	1,5 %	(2,1) %	(3,8) %	(0,2) %	(3,6) %

Notes :

1) De 2013 à 2021, selon IFRS 4. De 2022 à 2023, selon IFRS 17.

2) L'évolution (favorable) défavorable des sinistres des années antérieures est une mesure financière non conformes aux PCGR.

3) Le ratio des sinistres est un ratio non conforme aux PCGR.

Se reporter à la rubrique 12 — « Mesures financières supplémentaires et mesures financières et ratios non conformes aux PCGR » pour de plus amples renseignements sur les mesures financières supplémentaires, les mesures financières non conformes aux PCGR et les ratios non conformes aux PCGR.

CRÉDITEURS ET AUTRES PASSIFS

La diminution des créditeurs et autres passifs au 31 mars 2023 est principalement attribuable à des paiements annuels effectués au premier trimestre et à une baisse des frais liés à nos initiatives stratégiques.

CAPITAUX PROPRES

Les capitaux propres attribuables aux porteurs d'actions ordinaires ont augmenté de 87,4 millions \$, ou 3,4 %, au 31 mars 2023, en raison surtout des profits comptabilisés sur notre portefeuille de placements et d'une hausse des produits nets des placements. Les capitaux propres attribuables aux porteurs d'actions ordinaires au 1^{er} janvier 2022 ont augmenté de 158,1 millions \$, ou 6,6 %, à l'adoption d'IFRS 17 et d'IFRS 9.

Le 9 février 2023, le conseil d'administration a déclaré un dividende de 0,1375 \$ par action. Il s'agit d'une augmentation de 10 % par rapport aux dividendes trimestriels réguliers versés en 2022, conformément à notre objectif d'accroître notre dividende au fil du temps. Le 11 mai 2023, le conseil d'administration a déclaré un dividende de 0,1375 \$ par action payable le 28 juin 2023 aux actionnaires inscrits à la fermeture des bureaux le 15 juin 2023.

7 — SOMMAIRE DES RÉSULTATS TRIMESTRIELS

(en millions de dollars, sauf indication contraire)	Pour les trois mois clos le							
	31 mars 2023	31 déc. 2022 ¹	30 sept. 2022 ¹	30 juin 2022 ¹	31 mars 2022 (retraité)	31 déc. 2021 ¹	30 sept. 2021 ¹	30 juin 2021 ¹
Produits des activités d'assurance.....	907,5				814,3	s. o.	s. o.	s. o.
Produits de souscription nets	839,1 \$	850,6 \$	830,0 \$	799,6 \$	765,3 \$	745,0 \$	725,1 \$	697,2 \$
Résultat net	102,1 \$	142,2 \$	41,1 \$	21,0 \$	(32,6)\$	33,7 \$	53,3 \$	43,9 \$
Résultat net attribuable aux porteurs d'actions ordinaires	100,9 \$	141,6 \$	41,1 \$	21,0 \$	(32,6)\$	33,7 \$	53,3 \$	43,9 \$
Résultat par action ordinaire (en dollars)								
De base.....	0,88 \$	1,23 \$	0,36 \$	0,18 \$	(0,28)\$	0,31 \$	0,51 \$	0,42 \$
Dilué	0,87 \$	1,21 \$	0,35 \$	0,18 \$	(0,28)\$	0,31 \$	0,51 \$	0,42 \$

Notes :

1) Les résultats ne tiennent pas compte de l'adoption d'IFRS 17 et d'IFRS 9. Les résultats trimestriels de 2022 seront retraités au fil de l'exercice.

L'assurance de dommages est de nature saisonnière. Par conséquent, le résultat net peut varier considérablement d'un trimestre à l'autre, en particulier en raison des sinistres attribuables aux conditions météorologiques. Les résultats sont également touchés par les fluctuations des profits et pertes sur les placements. La transition à IFRS 9 a donné lieu à des variations à la composition des profits et des pertes sur les placements entre le résultat net et les AÉRG dans les états du résultat consolidés intermédiaires. À mesure que de nouveaux placements de la Société seront désignés à la JVRN, les profits et pertes latents sur ces placements qui étaient auparavant comptabilisés dans les AÉRG sont comptabilisés en résultat net. Des pertes latentes de 94,7 millions \$ sur les placements, qui avaient été comptabilisées dans les AÉRG, ont été comptabilisées en résultat net pour les trois mois clos le 31 mars 2022.

Les résultats de 2021 ont été touchés par la réduction de la fréquence des sinistres automobiles attribuable essentiellement à la pandémie de COVID-19. La fréquence des sinistres en assurance automobile en 2022 et au premier trimestre de 2023 a commencé à augmenter au moment où les volumes de conduite ont commencé à se normaliser et à retrouver les niveaux d'avant la pandémie. Le quatrième trimestre de 2022 comprend un profit de réévaluation de 67,0 millions \$ lié à notre participation antérieure dans McDougall.

Les actions ordinaires émises dans le cadre du PAPE de la Société le 23 novembre 2021, compte non tenu de l'exercice de l'option de surallocation accordée aux preneurs fermes du PAPE (l'« option de surallocation ») et des actions ordinaires supplémentaires achetées conformément à la convention de souscription conclue avec le fonds en fiducie du Healthcare of Ontario Pension Plan (l'« ajustement antidilution »), ont été intégrées au nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation utilisé pour le calcul du résultat par action pour chaque trimestre de 2021 étant donné que le PAPE est considéré comme un échange de titres représentant des droits de propriété sans contrepartie supplémentaire reçue. L'option de surallocation et l'ajustement antidilution ont été intégrés au calcul du nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation à partir du 23 novembre 2021, date de la clôture du PAPE.

8 — SITUATION DE TRÉSORERIE ET SOURCES DE FINANCEMENT

CADRE DE GESTION DU CAPITAL

Le déploiement du capital se fait de façon méthodique conformément aux objectifs d'affaires de la Société et à ses politiques de gestion du capital, en tenant compte de l'incidence de tout déploiement de capital sur les principales mesures d'exploitation et de risques de la Société. Les objectifs de gestion du capital de la Société sont les suivants :

- Maximiser la valeur à long terme pour les actionnaires en optimisant le capital et en établissant des outils de gestion du capital flexibles à l'appui de la stratégie d'affaires
- Maintenir de solides niveaux de capital réglementaire dans les entités d'assurance de la Société pour faire en sorte que les titulaires de polices soient bien protégés

Le déploiement du capital sera fait suivant les priorités suivantes :

Croissance interne	Nous conservons du capital pour appuyer la croissance de nos volumes de primes ainsi que pour investir dans les ressources humaines et les technologies qui nous font progresser vers l'atteinte de nos objectifs stratégiques.
Dividendes aux porteurs d'actions ordinaires	Nous avons l'intention d'avoir un dividende par action ordinaire durable et en croissance, qui sera revu périodiquement.
Croissance externe	Nous avons l'intention de rechercher activement des occasions d'acquisition d'assureurs et de réseaux de distribution sur le marché canadien. Pour financer ces transactions, nous prévoyons utiliser du capital excédentaire, recourir à des emprunts et, au besoin, accéder aux marchés des actions.
Rachat d'actions	Nous pourrions envisager le rachat d'actions comme outil flexible de gestion du capital.

Le 12 mai 2022, nous avons annoncé que nous allions procéder à une OPRCNA. Dans le cadre de l'OPRCNA, nous pourrions, durant la période commençant le 17 mai 2022 et se terminant le 16 mai 2023, racheter jusqu'à 3 476 781 actions ordinaires, ce qui correspond à 3 % de nos actions ordinaires émises et en circulation. Au 31 mars 2023, aucune action ordinaire n'avait été rachetée ou annulée dans le cadre de l'OPRCNA. Le 11 mai 2023, le conseil d'administration a approuvé le renouvellement de l'OPRCNA, selon les mêmes modalités que celles de l'OPRCNA initial, sous réserve de l'obtention de l'approbation des organismes de réglementation, y compris de l'approbation de la TSX, qui n'a pas encore été obtenue.

Capital réglementaire

Le montant du capital requis pour toute société dépend de son profil de risque et de ses plans stratégiques, ainsi que des exigences réglementaires. La Société surveille et gère activement son capital avec l'objectif de le maintenir au-dessus des exigences de capital internes et aux exigences réglementaires pertinentes :

- Nos filiales d'assurance sont assujetties aux exigences en matière de capital réglementaire définies par le BSIF et par la Loi sur les sociétés d'assurances (Canada). Ce dernier évalue la suffisance du capital au moyen du TCM, qui mesure le capital disponible par rapport au capital pondéré en fonction du risque requis.
- Chacune de ces entités est tenue, au minimum, de maintenir un ratio de TCM de 100 %.
- Le BSIF a également établi un ratio de capital réglementaire cible de 150 % aux fins de la surveillance, qui procure une réserve en plus de l'exigence minimale.

Rapport de gestion

Pour le premier trimestre clos le 31 mars 2023



La direction surveille activement le TCM et l'incidence qu'ont les mesures externes et internes sur les sources de capital de la Société. Plus particulièrement, elle détermine l'incidence estimée sur le capital avant de conclure des transactions importantes afin de s'assurer que les titulaires de polices ne sont pas exposés au risque lié à la réduction du capital à des niveaux inacceptables. Le conseil d'administration procède à l'examen du TCM au moins une fois chaque trimestre. Conformément aux exigences réglementaires et aux politiques de gestion du capital de la Société, le conseil d'administration a fixé des objectifs internes à des niveaux plus élevés et plus stricts que les exigences minimales du BSIF. La direction effectue également sa propre évaluation des risques et de la solvabilité au moins une fois par année et fournit des mises à jour régulières au comité de gestion des risques, au comité d'examen des risques et au conseil d'administration. Les lignes directrices sur le capital réglementaire évoluent au fil du temps et peuvent avoir une incidence sur les niveaux de capital de la Société. La Société surveille de très près tous les changements, qu'ils soient réels ou prévus, de ces lignes directrices.

Situation de capital

Nos filiales d'assurance de dommages réglementées sont bien capitalisées, les niveaux de capital étant supérieurs aux niveaux minimums de surveillance des organismes de réglementation et à nos seuils d'intervention internes. Le tableau ci-dessous présente la situation de capital réglementaire consolidée d'Assurance Definity ainsi que la capacité financière de la Société aux 31 mars 2023 et 31 décembre 2022. Le capital disponible et le capital requis compris dans le tableau qui suit sont calculés de la manière prescrite par le BSIF.

	Au 31 mars 2023	Au 31 décembre 2022
<i>(en millions de dollars, sauf indication contraire)</i>		
Capital disponible ²	1 489,1 \$	1 323,6 \$
Capital requis ²	680,3 \$	647,5 \$
TCM (en pourcentage) ²	219 %	204 %
Capital excédentaire pour Assurance Definity ³	196,5 \$	28,7 \$
Capital additionnel de Société financière Definity	357,9 \$	357,5 \$
Total du capital excédentaire.....	554,4 \$	386,2 \$
Capacité de levier ^{4, 5}	291,5 \$	272,3 \$
Capacité financière ⁵	845,9 \$	658,5 \$

Notes :

- 1) Les résultats de 2022 ne tiennent pas compte de l'adoption d'IFRS 17 et d'IFRS 9, et n'ont pas été retraités pour tenir compte de la ligne directrice TCM 2023 du BSIF.
- 2) Assurance Definity consolidée.
- 3) Capital excédentaire évalué à 190 % pour Assurance Definity (31 décembre 2022 : 200 %)
- 4) Environ 69,1 millions \$ (31 décembre 2022 : 108,7 millions \$) de la limite d'endettement de 2,5 % (31 décembre 2022 : 2,0 %) en vertu de la LSA avaient été utilisés au 31 mars 2023, y compris des emprunts à vue de 38,1 millions \$ (31 décembre 2022 : 39,1 millions \$), qui ont réduit le montant de la capacité de levier.
- 5) La capacité de levier et la capacité financière sont des mesures financières supplémentaires. Pour de plus amples renseignements, se reporter à la rubrique 12 – « Mesures financières supplémentaires et mesures financières et ratios non conformes aux PCGR ».

La capacité financière au 31 mars 2023 avait augmenté par rapport au 31 décembre 2022 du fait essentiellement d'une hausse du capital disponible attribuable à la génération de résultat net, y compris les profits latents générés sur les placements à la JVRN, et l'incidence de notre transition à IFRS 17.

En 2022, le gouvernement fédéral a apporté des modifications à la réglementation sur la démutualisation applicable aux sociétés d'assurance de dommages en vertu de la LSA. Les modifications : 1) ont créé une voie permettant à Definity, à titre de société de portefeuille établie en vertu de la LSA détenant une compagnie d'assurance démutualisée, de demander une prorogation sous le régime de la Loi canadienne sur les sociétés par actions (la « LCSA ») pendant la période au cours de laquelle cette société de portefeuille doit demeurer à participation multiple après la démutualisation; et 2) ont fait passer la durée de cette période de propriété restreinte de deux à quatre ans.

Rapport de gestion

Pour le premier trimestre clos le 31 mars 2023



En 2023, Definity a entamé le processus en vue de déposer une demande auprès du ministre des Finances visant à obtenir l'approbation de poursuivre ses activités en vertu de la LCSA. La demande de Definity est soumise à l'approbation du gouvernement et des organismes de réglementation. La nouvelle période de propriété restreinte est entrée en vigueur en même temps que les modifications réglementaires et a automatiquement prolongé l'obligation pour Definity de demeurer à participation multiple jusqu'au 22 novembre 2025. Cette prolongation a eu pour effet notamment que Definity ne sera plus soumise aux restrictions en matière d'endettement applicables en vertu de la LSA.

RÉASSURANCE

Nous réassurons certains risques auprès d'autres réassureurs afin de limiter nos pertes maximales en cas de catastrophes ou d'autres sinistres importants. Nos objectifs relatifs à la réassurance sont la protection du capital, la réduction de la volatilité des résultats, l'augmentation de la capacité de souscription et l'accès à l'expertise de partenaires réassureurs. L'attribution de sinistres cédés à des réassureurs s'effectue principalement selon la méthode de l'excédent de sinistres (par événement ou par risque), mais des cessions proportionnelles sont effectuées dans des portefeuilles spécifiques. La réassurance cédée se conforme aux lignes directrices des organismes de réglementation, y compris en ce qui a trait aux limites de réassurance pour le risque de tremblement de terre au Canada.

Nous évaluons annuellement notre couverture de réassurance et l'ajustons afin de refléter nos expositions actuelles, notre capital et nos prévisions de croissance. Le plus important volet de notre programme de réassurance est le traité de réassurance catastrophes, pour lequel de plus amples détails sont présentés ci-après.

<i>(en millions de dollars)</i>	Au 31 mars 2023	Au 31 décembre 2022
Catastrophe – première ligne		
Rétention nette ¹	40,0	30,0
Limite ²	1 950,0	1 800,0
Catastrophe – global		
Franchise globale annuelle ³	65,0	65,0
Limite globale annuelle ³	25,0	25,0

Notes :

- 1) En excluant les primes de reconstitution, les coparticipations entre la rétention et les limites de réassurance et l'incidence fiscale.
- 2) En excluant les coparticipations.
- 3) Aux 31 mars 2023 et 31 décembre 2022, le montant de la franchise globale annuelle et de la limite globale annuelle est d'au plus 27 millions \$ pour les événements supérieurs à 3 millions \$.

Nous conservons des participations dans des tranches de réassurance entre la rétention et la limite de réassurance d'en moyenne 8,6 % au 31 mars 2023 (31 décembre 2022 : 3,4 %), y compris une moyenne de 42,5 % entre la rétention nette et une perte maximale de 100 millions \$ (31 décembre 2022 : 0 %). Nous avons également conservé la totalité de notre participation liée au traité de réassurance global de catastrophes au 31 mars 2023 selon les mêmes modalités qu'au 31 décembre 2022. Ce traité est en vigueur jusqu'au 31 décembre 2024.

Conformément à la pratique de l'industrie, nos montants de réassurance recouvrables auprès de réassureurs agréés canadiens sont généralement non garantis, étant donné que la réglementation canadienne exige que ces réassureurs maintiennent des soldes minimaux d'actifs et de capital au Canada leur permettant de respecter leurs obligations canadiennes. De plus, le passif des sinistres est prioritaire par rapport aux créanciers subalternes du réassureur. Nous avons une garantie en place afin de soutenir les sommes à recevoir et recouvrable auprès des réassureurs non agréés.

Nous nous assurons de diversifier nos réassureurs pour éviter une concentration excessive dans un groupe de réassureurs donné. Nous ne faisons appel qu'à des réassureurs de grande qualité qui présentent une bonne situation financière.

NOTES DE SOLIDITÉ FINANCIÈRE ET D'ÉMETTEURS

De bonnes notes de solidité financière et d'émetteurs ont été attribuées à Definity ainsi qu'à sa filiale, Assurance Definity, par d'importantes agences de notation. Les notes tiennent compte de la bonne situation de capitalisation et de trésorerie de Definity, de son vaste réseau de distribution et de son cadre de gestion du risque d'entreprise bien établi. Les notes permettent également d'indiquer la capacité de Definity à respecter ses obligations envers les titulaires de polices, les créiteurs et autres.

	Agence de notation	Note attribuée	Perspective	Date
Notes de solidité financière				
Assurance Definity	AM Best	A- (excellent)	Stable	18 novembre 2022
Assurance Definity	DBRS	A (bas)	Positive	8 juillet 2022
Note d'émetteur				
Definity	DBRS	BBB	Positive	8 juillet 2022

FLUX DE TRÉSORERIE

Au 31 mars 2023, la trésorerie et les équivalents de trésorerie s'établissaient à 164,2 millions \$ (31 décembre 2022 : 200,5 millions \$), la trésorerie soumise à restrictions, à 286,7 millions \$ (31 décembre 2022 : 302,1 millions \$) et les placements à court terme, à 58,6 millions \$ (31 décembre 2022 : 89,3 millions \$). Nous détenons un portefeuille de placements hautement liquides qui comprend des titres négociés activement, y compris des placements dans des titres à revenu fixe canadiens émis ou garantis par les gouvernements locaux, des obligations de sociétés de première qualité, des actions de sociétés cotées canadiennes et étrangères et des fonds en gestion commune. Nous sommes d'avis que nos sources de liquidités internes nous procurent des fonds suffisants pour répondre à nos besoins prévus en matière de flux de trésorerie d'exploitation pour les 12 prochains mois. La politique en matière de liquidité vise à assurer que nous disposons de la trésorerie et des liquidités suffisantes pour assumer nos obligations financières et pour soutenir nos initiatives de croissance futures, et que les liquidités excédentaires sont investies de manière appropriée.

La Société et certaines de ses filiales ont accès à une facilité de crédit engagée non garantie de 150 millions \$, dont le montant sera accru automatiquement pour atteindre 700 millions \$ si la Société poursuit ses activités en vertu de la LSA. La facilité arrivera à échéance le 22 juillet 2028, est assortie de clauses restrictives et prévoit des ajustements de tarifs liés à la réalisation d'objectifs de durabilité. Au 11 mai 2023, nous respectons les clauses financières restrictives et un montant de 35,7 millions \$ avait été prélevé sur la facilité de crédit.

Rapport de gestion

Pour le premier trimestre clos le 31 mars 2023



Les flux de trésorerie pour les trois mois clos les 31 mars 2023 et 2022 sont présentés sommairement ci-après :

(en millions de dollars)	Trois mois clos les 31 mars	
	2023	2022
Activités d'exploitation		
Flux de trésorerie d'exploitation nets	(90,6) \$	(93,4) \$
Activités d'investissement		
Placements vendus, déduction faite des placements achetés.....	112,2	19,1
Montants recouvrés sur prêts commerciaux, déduction faite des montants avancés sur prêts commerciaux.....	0,4	(4,1)
Achats d'immobilisations corporelles et d'immobilisations incorporelles.....	(28,3)	(28,0)
Acquisitions d'entreprises, déduction faite de la trésorerie acquise.....	(8,2)	-
Flux de trésorerie d'investissement nets	76,1	(13,0)
Activités de financement		
Dividendes versés sur les actions ordinaires	(15,8)	(20,3)
Dividendes versés aux participations ne donnant pas le contrôle	(0,1)	-
Actions ordinaires rachetées et détenues en fiducie	(4,9)	(8,1)
Variation des montants à payer au titre de la démutualisation	(15,4)	6,0
Remboursement des emprunts à vue	(1,0)	-
Flux de trésorerie de financement nets	(37,2)	(22,4)
Diminution nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie et de la trésorerie soumise à restrictions	(51,7) \$	(128,8) \$

Les flux de trésorerie affectés aux activités d'exploitation au premier trimestre de 2023 ont été relativement conformes à ceux du premier trimestre de 2022. Les flux de trésorerie ont été affectés surtout en raison des paiements faits une fois l'an au premier trimestre et de la diminution des primes reçues imputable au caractère saisonnier de nos activités, de sorte que, en général, les primes souscrites sont moins élevées pour le premier trimestre.

Les flux de trésorerie affectés aux activités de financement comprennent la distribution des avantages au comptant de la démutualisation aux bénéficiaires perdus. Des titulaires de police admissibles dans le cadre de notre démutualisation sont devenus des « bénéficiaires perdus » conformément au plan de transformation parce qu'ils n'avaient pas donné suite à leurs avantages liés à la démutualisation dans les six mois suivant la date d'envoi de ces avantages. Nous avons activement avisé les titulaires de police admissibles tout au long du processus de démutualisation, et continuons de faciliter activement le regroupement des montants à payer restants avec les bénéficiaires admissibles avant la date limite pour les réclamer. Nous avons retenu les services d'un fournisseur tiers de services pour qu'il nous aide à localiser les bénéficiaires perdus et les aider à réclamer les avantages de la démutualisation.

PASSIFS HORS BILAN ET ÉVENTUALITÉS

Nous sommes parties à des litiges relativement à des sinistres liés aux polices d'assurance que nous souscrivons, ainsi qu'à d'autres litiges survenant dans le cours normal de nos activités. Selon nous, les litiges non liés à des sinistres n'auront pas d'incidence notable sur notre situation financière, nos résultats d'exploitation ou nos flux de trésorerie. Se reporter à la rubrique 11 — « Gestion du risque et gouvernance d'entreprise – Risque lié à l'estimation des provisions », de notre rapport de gestion pour l'exercice clos le 31 décembre 2022 dans laquelle le processus d'établissement de provisions appropriées pour les sinistres déclarés et non déclarés est décrit.

Nous participons à un programme de prêt de titres géré par une grande institution financière canadienne et américaine, aux termes duquel nous prêtons des titres que nous détenons à des emprunteurs pour leur permettre de respecter leurs engagements de livraison. Les agents de prêt assument le risque de

Rapport de gestion

Pour le premier trimestre clos le 31 mars 2023



défaillance de l'emprunteur découlant de l'activité de prêt. Au 31 mars 2023, des titres d'une juste valeur estimative de 857,3 millions \$ (31 décembre 2022 : 841,6 millions \$) ont été prêtés et des titres d'une juste valeur estimative de 887,0 millions \$ (31 décembre 2022 : 874,6 millions \$) ont été reçus en garantie de la part des institutions financières. Les garanties de prêts au 31 mars 2023 étaient détenues à 100,0 % (31 décembre 2022 : 100,0 %) en trésorerie et en titres d'entités soutenues par un gouvernement. Les titres prêtés aux termes de ce programme n'ont pas été retirés des « Placements » aux bilans consolidés parce que nous en conservons les risques et avantages.

La contrepartie financière que nous recevons en échange du prêt de titres est présentée aux états du résultat consolidés intermédiaires dans les « Produits nets des placements ».

9 — CONTRÔLE INTERNE À L'ÉGARD DE L'INFORMATION FINANCIÈRE (« CIIF ») ET CONTRÔLES ET PROCÉDURES DE COMMUNICATION DE L'INFORMATION

Nous sommes responsables de l'élaboration et du maintien d'un système de contrôles et de procédures de communication de l'information pour fournir une assurance raisonnable que toute l'information importante sur la Société est communiquée en temps opportun à la direction, de sorte que l'information utilisée au sein de la Société et diffusée à l'extérieur de celle-ci soit complète et fiable.

Nous sommes également responsables de la mise en place et du maintien de contrôles internes adéquats à l'égard de l'information financière afin de fournir une assurance raisonnable que l'information financière est fiable et que les états financiers consolidés ont été préparés conformément aux Normes internationales d'information financière aux fins de la publication de l'information financière.

La direction a limité la portée de la conception de ses contrôles et procédures de communication de l'information financière et de son CIIF pour exclure les contrôles, politiques et procédures des entreprises acquises dans les 365 jours précédant le 31 mars 2023. Se reporter à la note 6 – « Regroupements d'entreprises » des états financiers consolidés audités pour l'exercice clos le 31 décembre 2022, qui contient des précisions sur l'incidence sur les états financiers. La direction entend lever cette limite dans le délai d'un an prévu par la loi.

Pour concevoir ces contrôles, il convient de noter qu'en raison des limites inhérentes ou des changements de situation, tout système de contrôle, quelle qu'en soit la qualité de conception, ne peut fournir qu'une assurance raisonnable, mais non absolue de l'atteinte des objectifs souhaités en matière de contrôle.

Changements dans le contrôle interne à l'égard de l'information financière

Au premier trimestre de 2023, aucune modification touchant les contrôles internes à l'égard de l'information financière de la Société n'a eu d'incidence importante ou n'était raisonnablement susceptible d'avoir une incidence importante sur les contrôles internes à l'égard de l'information financière de la Société. La Société a adopté IFRS 17 avec prise d'effet le 1^{er} janvier 2023 et a mis à jour et modifié certains contrôles internes à l'égard de l'information financière en raison de l'adoption de la nouvelle norme comptable. Se reporter à la note 4 – « Méthodes comptables » des états financiers consolidés audités pour le trimestre clos le 31 mars 2023 pour des précisions sur les changements aux méthodes comptables et la note 3 – « Adoption de nouvelles normes comptables » pour des précisions sur l'incidence de la transition à IFRS 17.

10 — JUGEMENTS, ESTIMATIONS ET HYPOTHÈSES COMPTABLES CRITIQUES

La préparation des états financiers consolidés audités selon les PCGR exige que la direction porte des jugements, ait recours à des estimations et pose des hypothèses qui influent considérablement sur les montants présentés des actifs et des passifs et sur la présentation d'information à l'égard des actifs et passifs éventuels à la date de clôture, ainsi que sur les montants présentés des produits et des charges pour la période. Les résultats réels pourraient différer de façon importante de ces estimations. Bien qu'une certaine variabilité soit inhérente à ces estimations, la direction est d'avis que les montants comptabilisés sont raisonnables. Se reporter à la note 3 – « Sommaire des principales méthodes comptables » des états financiers consolidés audités pour l'exercice clos le 31 décembre 2022 qui contient un sommaire des principales méthodes comptables, à l'exclusion des changements découlant de l'adoption d'IFRS 9 et d'IFRS 17, qui sont analysés à la note 4 – « Méthodes comptables » de nos états financiers consolidés intermédiaires pour le trimestre clos le 31 mars 2023.

Les jugements, estimations et hypothèses les plus complexes et les plus importants utilisés pour préparer nos états financiers consolidés audités sont analysés à la note 5 – « Sommaire des principales méthodes comptables » des états financiers consolidés audités pour l'exercice clos le 31 décembre 2022 qui contient un sommaire des principales méthodes comptables, à l'exclusion des changements découlant de l'adoption d'IFRS 9 et d'IFRS 17, qui sont analysés à la note 5 – « Jugements, estimations et hypothèses comptables importants » de nos états financiers consolidés intermédiaires pour le trimestre clos le 31 mars 2023.

ADOPTION DE NOUVELLES NORMES COMPTABLES

Avec prise d'effet le 1^{er} janvier 2023, nous avons adopté IFRS 9 et IFRS 17, comme il est précisé à la note 3 – « Sommaire des principales méthodes comptables » de nos états financiers consolidés intermédiaires pour le trimestre clos le 31 mars 2023 et à la rubrique 4 – « Adoption d'IFRS 17 et d'IFRS 9 » du présent rapport de gestion.

11 — GESTION DU RISQUE ET GOUVERNANCE D'ENTREPRISE

APERÇU

Une solide culture de gestion du risque permet de prendre des décisions d'affaires éclairées, du point de vue tant de la stratégie que de l'exploitation. Nos cadres de gouvernance et de gestion du risque d'entreprise sont conçus pour procurer une assurance raisonnable que :

- (i) notre entreprise est perçue en fonction des risques auxquels elle fait face et les mesures que nous prenons sont conformes à nos objectifs généraux, à nos capacités de gestion du risque, à notre capacité de prendre des risques et à notre appétit pour le risque;
- (ii) nous maintenons un équilibre approprié entre le risque et le rendement pour nous protéger contre des événements susceptibles d'avoir une incidence défavorable importante sur notre solidité financière ou l'atteinte de nos objectifs d'affaires.

Notre cadre de gestion du risque d'entreprise est fondé sur le concept que l'exercice de nos activités repose sur la prise de risques pour obtenir un rendement approprié. L'équilibre entre le risque et le rendement est atteint grâce à l'alignement dynamique entre la stratégie de l'entreprise et son appétit pour le risque, la diversification des risques, la recherche d'une contrepartie appropriée pour le risque assumé, la gestion du risque au moyen de contrôles permettant de prévenir, de détecter et d'atténuer le risque et le transfert des risques à des tiers, au besoin. Nous avons adopté une approche intégrée d'identification, d'évaluation, de suivi, de communication et d'atténuation des risques à l'échelle de l'organisation, y compris les risques émergents. L'ensemble des risques principaux et des risques émergents détectés sont évalués en fonction de leur incidence potentielle sur la stratégie de notre entreprise, sa situation concurrentielle, ses résultats d'exploitation, sa réputation et sa situation financière.

Le conseil d'administration, directement ou par l'intermédiaire de son comité d'examen du risque, supervise la mise en œuvre efficace du cadre de gestion du risque d'entreprise, et fournit des avis et des indications à la haute direction afin de garantir que les politiques de gestion du risque appropriées sont en place, et que l'efficacité et les résultats des processus de gestion du risque et les décisions et les mesures prises par la haute direction sont conformes aux plans d'affaires, à la stratégie et à l'appétit pour le risque. Des rapports sur notre profil de risque, y compris les risques importants, l'appétit pour le risque et les exceptions significatives aux politiques et contrôles de gestion du risque, sont fournis régulièrement à la haute direction, au conseil d'administration et à ses comités.

Les principaux risques que nous gérons sont le risque d'assurance, le risque financier, le risque opérationnel et le risque stratégique, qui sont décrits dans notre rapport de gestion pour l'exercice clos le 31 décembre 2022. Bien que nous ayons décrit les risques qui selon nous sont importants, il existe d'autres risques et incertitudes.

12 — MESURES FINANCIÈRES SUPPLÉMENTAIRES ET MESURES FINANCIÈRES ET RATIOS NON CONFORMES AUX PCGR

Nous mesurons et évaluons la performance de notre entreprise au moyen de nombreuses mesures financières. Ces mesures comprennent des « mesures financières supplémentaires », des « mesures financières non conformes aux PCGR » et des « ratios non conformes aux PCGR » (au sens défini dans le Règlement 52-112 sur l'information concernant les mesures financières non conformes aux PCGR et d'autres mesures financières des Autorités canadiennes en valeurs mobilières). Ces mesures financières supplémentaires sont calculées au moyen de montants ou de composantes des postes présentés dans nos états financiers consolidés intermédiaires. Toutefois, elles ne sont pas en soi présentées dans nos états financiers consolidés intermédiaires. Les mesures financières non conformes aux PCGR dont il est fait mention dans le présent rapport de gestion sont tirées des mesures financières présentées dans nos états financiers consolidés intermédiaires, et au moins une de ces mesures financières non conformes aux PCGR est une composante des ratios non conformes aux PCGR. Dans chaque cas, ces mesures n'ont pas de définition normalisée selon les PCGR. Les mesures financières supplémentaires, les mesures financières non conformes aux PCGR et les ratios non conformes aux PCGR dont il est fait mention dans le présent rapport de gestion peuvent ne pas être comparables à des mesures semblables présentées par d'autres sociétés. Par conséquent, ces mesures ne doivent pas être considérées séparément ni comme un substitut aux fins des analyses de notre information financière présentée conformément aux PCGR.

Les mesures financières supplémentaires, les mesures financières non conformes aux PCGR et les ratios non conformes aux PCGR sont utilisés par les analystes financiers et autres analystes de l'industrie de l'assurance de dommages et facilitent les comparaisons par la direction avec nos résultats d'exploitation historiques aux fins de l'évaluation de nos résultats et de la prise de décisions stratégiques et opérationnelles. Ces mesures ont été mises à jour pour refléter l'incidence estimée de l'adoption d'IFRS 17 et d'IFRS 9. Ces mesures sont décrites et définies ci-après :

Mesures financières supplémentaires :

Valeur comptable par action

Total des capitaux propres attribuables aux porteurs d'actions ordinaires de la Société, divisé par le total des actions ordinaires en circulation, déduction faite des actions détenues en fiducie, à la date du bilan.

Sinistres liés aux catastrophes

Événements entraînant des pertes brutes de plus de 2 millions \$, et en général plus de 100 sinistres, ou un seul sinistre entraînant une perte brute de plus de 3 millions \$. Les sinistres liés aux catastrophes sont présentés déduction faite de montants recouvrés grâce à la réassurance.

Capacité financière

Somme du capital excédentaire au TCM de plus de 190 % et de la capacité de levier.

Primes brutes souscrites (PBS)

Total des primes liées à la vente de polices d'assurance pour une période spécifique, y compris les primes assumées.

Capacité de levier

Montant de levier financier pouvant être pris en charge, comprenant la limite d'endettement actuelle de la Société en tant qu'entité établie en vertu de la *Loi sur les sociétés d'assurances* (2,5 % du total de l'actif) et un niveau de capitalisation cible de 5 % d'actions privilégiées et de titres hybrides.

Rapport de gestion

Pour le premier trimestre clos le 31 mars 2023



Mesures financières non conformes :

Sinistres et frais de règlement de l'année de survenance liés aux activités principales

Sinistres et frais de règlement, montant net, diminués des sinistres liés aux catastrophes et de l'évolution des sinistres des années antérieures. La direction a recours aux sinistres et frais de règlement de l'année de survenance liés aux activités principales pour décrire les variations du ratio des sinistres d'une période à l'autre.

Résultat de distribution

Résultat avant impôt et amortissement des immobilisations incorporelles comptabilisées lors de regroupements d'entreprises de nos courtiers consolidés et de nos courtiers associés. Le résultat de distribution est calculé au moyen des produits de distribution provenant des commissions versées par des sociétés d'assurance externes, et des composantes des autres (produits) charges (charges de distribution qui comprennent à l'heure actuelle les charges financières et quote-part du résultat de distribution tirée des participations dans des entreprises associées). La direction utilise le résultat de distribution pour mesurer le rendement de nos courtiers consolidés et de nos courtiers associés.

Un rapprochement quantitatif du résultat de distribution pour les trois mois clos les 31 mars 2023 et 2022 est présenté ci-après :

(en millions de dollars)	Pour les trois mois clos les 31 mars	
	2023	2022
Produits de distribution ¹	25,5 \$	- \$
Charges de distribution ²	(16,6)	-
Quote-part du profit des activités distribution lié aux participations dans des entreprises associées ²	-	3,4
Moins la charge d'impôt incluse dans la quote-part du résultat de distribution tirée des participations dans des entreprises associées	-	1,3
Résultat de distribution	8,9 \$	4,7 \$

Notes :

- 1) Les produits de distribution comprennent les commissions sur les polices souscrites par des sociétés d'assurance externes.
- 2) Inclus dans les autres (charges) produits de nos états financiers consolidés intermédiaires. Ces montants excluent l'amortissement des immobilisations incorporelles comptabilisées lors de regroupements d'entreprises.

Sinistres et frais de règlement, montant net

Sinistres et frais de règlement (à l'exclusion de l'incidence de l'actualisation et de l'ajustement au titre du risque) et profits ou pertes sur les contrats d'assurance déficitaires, nets des montants à recouvrer auprès des réassureurs pour les sinistres survenus. Cette mesure financière est utilisée pour calculer le résultat de souscription et le ratio des sinistres.

Rapport de gestion

Pour le premier trimestre clos le 31 mars 2023



Un rapprochement quantitatif des sinistres et frais de règlement, montant net pour les trois mois clos les 31 mars 2023 et 2022 est présenté ci-après :

	Pour les trois mois clos le 31 mars	
	2023	2022 (retraité)
(en millions de dollars)		
Sinistres et frais de règlement ^{1, 2}	557,5 \$	460,7 \$
Incidence des contrats d'assurance déficitaires ³	(1,2)	(0,7)
Montants des sinistres à recouvrer auprès des réassureurs pour les sinistres survenus ^{2, 4}	(31,2)	(8,0)
Sinistres et frais de règlement, montant net	525,1 \$	452,0 \$

Notes :

- 1) Inclus dans les charges afférentes aux activités d'assurance et autres (charges) produits dans nos états financiers consolidés intermédiaires.
- 2) Exclut l'incidence de l'actualisation et de l'ajustement au titre du risque.
- 3) Inclus dans les charges afférentes aux activités d'assurance.
- 4) Inclus dans les charges nettes liées aux contrats de réassurance détenus dans les états financiers consolidés intermédiaires.

Rapport de gestion

Pour le premier trimestre clos le 31 mars 2023



Commissions nettes

Commissions moins les commissions acquises sur la réassurance cédée. Cette mesure financière est utilisée pour calculer les frais et produits de souscription.

Un rapprochement quantitatif des commissions nettes pour les trois mois clos les 31 mars 2023 et 2022 est présenté ci-après :

	Pour les trois mois clos le	
	2023	2022 (retraité)
(en millions de dollars)		
Commissions ¹	136,5 \$	131,6 \$
Commissions acquises sur la réassurance cédée ²	(11,7)	(8,7)
Commissions nettes	124,8 \$	122,9 \$

Notes :

1) Inclus dans les charges afférentes aux activités d'assurance dans les états financiers consolidés intermédiaires.

2) Inclus dans les charges nettes liées aux contrats de réassurance détenus dans les états financiers consolidés intermédiaires.

Produits de souscription nets

Produits des activités d'assurance moins les primes de réassurance acquises. Cette mesure financière est utilisée pour calculer les sinistres, les charges et les ratios combinés, ainsi que le résultat de souscription.

Un rapprochement quantitatif des produits de souscription nets pour les trois mois clos les 31 mars 2023 et 2022 est présenté ci-après :

	Pour les trois mois clos le	
	2023	2022 (retraité)
(en millions de dollars)		
Produits des activités d'assurance	907,5 \$	814,3 \$
Primes de réassurance acquises cédées ¹	(68,4)	(49,0)
Produits de souscription nets	839,1 \$	765,3 \$

Notes :

1) Inclus dans les charges nettes liées aux contrats de réassurance détenus dans les états financiers consolidés intermédiaires.

Profits (pertes) autres que d'exploitation

Profits (pertes) comptabilisés sur les placements à la JVRN, produit ou charge au titre de l'actualisation, produit ou charge lié à l'ajustement au titre du risque, intérêts sur la trésorerie soumise à restrictions et frais de démutualisation et liés au PAPE, amortissement des immobilisations incorporelles comptabilisées lors de regroupements d'entreprises, frais de transaction engagés dans le cadre de regroupements d'entreprises, coûts de restructuration et autres charges ou produits qui, de l'avis de la direction, ne font pas partie de nos activités d'assurance. Cette mesure financière est utilisée pour calculer le résultat d'exploitation net.

Résultat d'exploitation

Résultat net attribuable aux porteurs d'actions ordinaires, moins (ou plus) la charge (le recouvrement) d'impôt sur le résultat et les profits (pertes) autres que d'exploitation. Cette mesure financière est utilisée pour calculer le résultat d'exploitation net.

Rapport de gestion

Pour le premier trimestre clos le 31 mars 2023



Résultat d'exploitation net

Résultat net attribuable aux porteurs d'actions ordinaires, moins (ou plus) les profits (pertes) autres que d'exploitation, nets de l'impôt sur le résultat applicable. La direction utilise le résultat d'exploitation net pour mesurer et évaluer la performance des activités d'exploitation de l'entreprise. La direction est d'avis que le résultat d'exploitation net est une information qui pourrait être utile aux investisseurs à cette fin. Les autres assureurs et analystes de l'industrie de l'assurance de dommages utilisent le résultat d'exploitation net et des mesures similaires, bien qu'il soit possible qu'ils les calculent différemment.

Le résultat net attribuable aux porteurs d'actions ordinaires est la mesure financière conforme aux PCGR présentée dans nos états financiers consolidés intermédiaires la plus directement comparable au résultat d'exploitation net, au résultat d'exploitation et aux profits (pertes) autres que d'exploitation. Un rapprochement quantitatif du résultat d'exploitation net, du résultat d'exploitation et des profits (pertes) autres que d'exploitation avec le résultat net attribuable aux porteurs d'actions ordinaires pour les trois mois clos les 31 mars 2023 et 2022 est présenté ci-après :

	Trois mois clos les 31 mars	
	2023	2022 (retraité)
<i>(en millions de dollars)</i>		
Résultat net attribuable aux porteurs d'actions ordinaires	100,9 \$	(32,6) \$
Moins la charge (le recouvrement) d'impôt sur le résultat	30,6	(14,9)
Résultat avant impôt sur le résultat	131,5 \$	(47,5) \$
Moins les profits (pertes) autres que d'exploitation		
Profits nets (pertes nettes) comptabilisés sur les placements à la JVRN	91,7	(197,8)
Actualisation ¹	16,4	16,9
Ajustement au titre du risque ¹	2,3	4,1
(Charges financières) produits financiers afférents aux contrats d'assurance émis	(64,5)	52,7
Produits financiers (charges financières) afférents aux contrats de réassurance détenus	5,6	(3,2)
Intérêts sur la trésorerie soumise à restrictions et frais de démutualisation et liés au PAPE ²	2,5	(1,9)
Amortissement des immobilisations incorporelles comptabilisées lors de regroupements d'entreprises ³	(3,2)	(0,6)
Autres ^{2, 3}	0,1	(0,3)
Profits (pertes) autres que d'exploitation	50,9 \$	(130,1) \$
Résultat d'exploitation	80,6 \$	82,6 \$
Charge d'impôt sur le résultat d'exploitation	(17,2)	(19,3)
Résultat d'exploitation net	63,4 \$	63,3 \$

Notes :

- 1) Inclus dans les charges afférentes aux activités d'assurance et dans les charges nettes liées aux contrats de réassurance détenus dans les états financiers consolidés intermédiaires.
- 2) Inclus dans les autres (charges) produits des états financiers consolidés intermédiaires.
- 3) Le poste « Autres » comprend l'écart de conversion du fonds de capital de risque spécialisé en technologie financière, les frais liés aux acquisitions et un certain nombre d'autres charges ou d'autres produits qui, de l'avis de la direction, ne font pas partie de nos activités d'assurance et qui, pris individuellement ou globalement, ne sont pas importants.

Rapport de gestion

Pour le premier trimestre clos le 31 mars 2023



Évolution des sinistres des années antérieures

Écart entre les estimations de la fin de l'exercice précédent du coût ultime des sinistres, à l'exclusion des incidences de l'actualisation et des ajustements au titre du risque non financier, et les estimations actuelles pour le même bloc de sinistres. Une évolution favorable correspond à une réduction du coût ultime estimé des sinistres au cours de la période pour ce bloc de sinistres. La direction a recours à l'évolution des sinistres des années antérieures pour décrire les variations du ratio des sinistres d'une période à l'autre.

Un rapprochement quantitatif de l'évolution des sinistres des années antérieures pour les trois mois clos les 31 mars 2023 et 2022 est présenté ci-après :

	Trois mois clos les 31 mars	
	2023	2022 (retraité)
<i>(en millions de dollars)</i>		
Variations des flux de trésorerie d'exécution liés au passif au titre des sinistres survenus ¹	(10,8) \$	(50,8) \$
Variations des montants à recouvrer pour les sinistres survenus ²	3,1	10,5
Moins l'actualisation comprise ci-dessus.....	(16,0)	(0,7)
Moins l'ajustement au titre du risque compris ci-dessus.....	16,0	19,1
Évolution des sinistres des années antérieures.....	(7,7) \$	(21,9) \$

Notes :

1) Inclus dans les charges afférentes aux activités d'assurance dans les états financiers consolidés intermédiaires.

2) Inclus dans les charges nettes liées aux contrats de réassurance détenus dans les états financiers consolidés intermédiaires.

Frais de souscription

Les frais de souscription comprennent les commissions nettes, les charges d'exploitation et les taxes sur primes. Cette mesure financière est utilisée pour calculer le résultat de souscription et le ratio des frais.

Un rapprochement quantitatif des frais de souscription pour les trois mois clos les 31 mars 2023 et 2022 est présenté ci-après :

	Trois mois clos les 31 mars	
	2023	2022 (retraité)
<i>(en millions de dollars)</i>		
Commissions nettes.....	124,8 \$	122,9 \$
Charges d'exploitation.....	118,4	104,2
Taxes sur primes.....	31,3	28,4
Frais de souscription.....	274,5 \$	255,5 \$

Résultat de souscription

Résultat de souscription pour une période donnée moins la somme des sinistres et frais de règlement, montant net, des commissions nettes, des charges d'exploitation et des taxes sur primes au pour la même période. La direction utilise le résultat de souscription pour mesurer et évaluer la performance de l'entreprise au chapitre de la souscription. La direction est d'avis que le résultat de souscription est une information qui pourrait être utile aux investisseurs à cette fin. Les autres assureurs et analystes de l'industrie de l'assurance de dommages utilisent couramment le résultat de souscription, bien qu'il soit possible qu'ils le calculent différemment.

Rapport de gestion

Pour le premier trimestre clos le 31 mars 2023



Un rapprochement quantitatif du résultat de souscription pour les trois mois clos les 31 mars 2023 et 2022 est présenté ci-après :

	Trois mois clos les 31 mars	
	2023	2022 (retraité)
(en millions de dollars)		
Produits de souscription nets.....	839,1 \$	765,3 \$
Sinistres et frais de règlement, montant net.....	525,1	452,0
Commissions nettes.....	124,8	122,9
Charges d'exploitation.....	118,4	104,2
Taxes sur primes.....	31,3	28,4
Résultat de souscription.....	39,5 \$	57,8 \$

Le résultat de souscription, les sinistres et frais de règlement, montant net, l'évolution des sinistres des années antérieures et le produit net (la perte nette) de souscription par secteur d'activité sont présentés dans le tableau qui suit pour les trois mois clos les 31 mars 2023 et 2022 :

	Trois mois clos le 31 mars 2023			
	Assurance automobile des particuliers	Assurance des biens des particuliers	Assurance des entreprises	Total
(en millions de dollars)				
Produits de souscription nets.....	365,7 \$	241,0 \$	232,4 \$	839,1 \$
Sinistres et frais de règlement, montant net.....	264,7	130,6	129,8	525,1
Évolution des sinistres des années antérieures.....	(2,0)	(0,7)	(5,0)	(7,7)
Frais de souscription.....	104,2	88,9	81,4	274,5
Résultat de souscription.....	(3,2)	21,5	21,2	39,5

	Trois mois clos le 31 mars 2022 (retraité)			
	Assurance automobile des particuliers	Assurance des biens des particuliers	Assurance des entreprises	Total
(en millions de dollars)				
Produits de souscription nets.....	346,2 \$	215,5 \$	203,6 \$	765,3 \$
Sinistres et frais de règlement, montant net.....	230,9	119,6	101,5	452,0
Évolution des sinistres des années antérieures.....	(3,9)	(9,5)	(8,5)	(21,9)
Frais de souscription.....	102,3	79,9	73,3	255,5
Résultat de souscription.....	13,0	16,0	28,8	57,8

Ratios non conformes aux PCGR :

Ratio des sinistres

Sinistres et frais de règlement, montant net, engagés pour une période donnée, exprimés en pourcentage des produit souscription nets pour la même période. Il s'agit d'une mesure pertinente pour l'évaluation du niveau de l'activité liée aux sinistres par rapport aux produits de souscription net d'une période donnée. La direction est d'avis que le ratio des sinistres est une information utile aux investisseurs à cette fin. Les autres assureurs et analystes de l'industrie de l'assurance de dommages utilisent le ratio des sinistres et des mesures similaires, bien qu'il soit possible qu'ils les calculent différemment.

Rapport de gestion

Pour le premier trimestre clos le 31 mars 2023



Ratio combiné

Total des sinistres et frais de règlement, montant net et des frais de souscription d'une période donnée en pourcentage des produits souscription nets pour la même période. La direction utilise le ratio combiné pour évaluer les résultats de souscription sous-jacents par rapport aux produits de souscription nets d'une période donnée. La direction est d'avis que le ratio combiné est une information utile aux investisseurs à cette fin. Les autres assureurs et analystes de l'industrie de l'assurance de dommages utilisent le ratio combiné et des mesures similaires, bien qu'il soit possible qu'ils les calculent différemment.

Ratio des frais

Total des commissions nettes, des charges d'exploitation et des taxes sur primes pour une période donnée, en pourcentage des produits de souscription nets pour la même période. La direction utilise le ratio des frais pour évaluer nos frais de souscription par rapport aux produits de souscription nets d'une période donnée. La direction est d'avis que le ratio des frais est une information utile aux investisseurs à cette fin. Les autres assureurs et analystes de l'industrie de l'assurance de dommages utilisent le ratio des frais et des mesures similaires, bien qu'il soit possible qu'ils les calculent différemment.

Rendement des capitaux propres (« RCP »)

Résultat net attribuable aux porteurs d'actions ordinaires pour les 12 mois clos à une date déterminée divisé par la moyenne des capitaux propres attribuables aux porteurs d'actions ordinaires, ajusté pour tenir compte d'opérations importantes portant sur les capitaux propres, le cas échéant, pour la même période de 12 mois. La direction utilise le RCP pour mesurer le rendement net, y compris le rendement des placements, par rapport à la situation globale du bilan. La direction est d'avis que le RCP est une information qui peut être utile aux investisseurs à cette fin. Les autres assureurs et analystes de l'industrie de l'assurance de dommages utilisent couramment le RCP et des mesures similaires, bien qu'il soit possible qu'ils les calculent différemment.

Les composantes du calcul du RCP pour les périodes closes les 31 mars 2023 et 31 décembre 2022 figurent dans le tableau qui suit :

	Pour les 12 mois clos le	
	31 mars 2023	31 décembre 2022 (retraité)
<i>(en millions de dollars, sauf indication contraire)</i>		
Résultat net attribuable aux porteurs d'actions ordinaires	244,4 \$	110,9 \$
Capitaux propres attribuables aux porteurs d'actions ordinaires ¹	2 637,2 \$	2 549,8 \$
Capitaux propres attribuables aux porteurs d'actions ordinaires ajustés	2 637,2 \$	2 549,8 \$
Capitaux propres attribuables aux porteurs d'actions ordinaires moyens ajustés ²	2 572,0 \$	2 552,1 \$
Rendement des capitaux propres	9,5 %	4,3 %

Notes :

- 1) Capitaux propres attribuables aux porteurs d'actions ordinaires aux 31 mars 2023 et 31 décembre 2022.
- 2) Les capitaux propres attribuables aux porteurs d'actions ordinaires moyens ajustés correspondent à la moyenne des capitaux propres attribuables aux porteurs d'actions ordinaires ajustés (capitaux propres attribuables aux porteurs d'actions ordinaires d'après le montant présenté aux bilans consolidés, ajustés pour tenir compte d'opérations importantes portant sur les capitaux propres, s'il y a lieu) à la fin de la période et à la fin de la période de 12 mois précédente. Les capitaux propres attribuables aux porteurs d'actions ordinaires et les capitaux propres attribuables aux porteurs d'actions ordinaires ajustés s'élevaient à 2 506,9 millions \$ au 31 mars 2022 et à 2 554,4 millions \$ au 31 décembre 2021.

Rapport de gestion

Pour le premier trimestre clos le 31 mars 2023



Rendement des capitaux propres lié à l'exploitation (« RCP lié à l'exploitation »)

Résultat d'exploitation net (mesure financière non conforme aux PCGR décrite précédemment) pour les 12 mois clos à une date déterminée divisé par la moyenne des capitaux propres attribuables aux porteurs d'actions ordinaires, compte non tenu du cumul des autres éléments du résultat global (« CAÉRG ») et des profits ou pertes latents sur les instruments de capitaux propres à la JVRN, ajusté pour tenir compte d'opérations importantes portant sur les capitaux propres, le cas échéant, pour la même période de 12 mois. La direction utilise le RCP lié à l'exploitation pour mesurer et évaluer la performance de l'entreprise en ce qui a trait au rendement périodique tiré de la performance de nos activités d'exploitation par rapport aux capitaux propres de la Société. La direction est d'avis que le RCP lié à l'exploitation est une information qui peut être utile aux investisseurs à cette fin. Les autres assureurs et analystes de l'industrie de l'assurance de dommages utilisent couramment le RCP lié à l'exploitation et des mesures similaires, bien qu'il soit possible qu'ils les calculent différemment.

Les composantes du calcul du RCP lié à l'exploitation pour les périodes closes les 31 mars 2023 et 31 décembre 2022 figurent dans le tableau qui suit :

	Pour les 12 mois clos le	
	31 mars 2023	31 décembre 2022 (retraité)
<i>(en millions de dollars, sauf indication contraire)</i>		
Résultat d'exploitation net ¹	236,9 \$	236,8 \$
Capitaux propres attribuables aux porteurs d'actions ordinaires, déduction faite du CAÉRG ²	2 668,1 \$	2 582,2 \$
Ajustement au titre des profits latents sur les instruments de capitaux propres à la JVRN	(30,3) \$	(15,6) \$
Capitaux propres attribuables aux porteurs d'actions ordinaires ajustés, déduction faite du CAÉRG	2 637,8 \$	2 566,6 \$
Capitaux propres attribuables aux porteurs d'actions ordinaires moyens ajustés, déduction faite du CAÉRG ³	2 536,1 \$	2 515,3 \$
RCP lié à l'exploitation	9,3 %	9,4 %

Notes :

- 1) Le résultat d'exploitation net est une mesure financière non conforme aux PCGR. Se reporter à la rubrique « Mesures financières non conformes aux PCGR » ci-dessus.
- 2) Capitaux propres attribuables aux porteurs d'actions ordinaires ajustés, déduction faite du CAÉRG aux 31 mars 2023 et 31 décembre 2022.
- 3) Les capitaux propres attribuables aux porteurs d'actions ordinaires moyens ajustés, déduction faite du CAÉRG correspondent à la moyenne des capitaux propres attribuables aux porteurs d'actions ordinaires ajustés, déduction faite du CAÉRG (capitaux propres attribuables aux porteurs d'actions ordinaires et CAÉRG, chacun d'après le montant présenté aux bilans consolidés, ajustés pour tenir compte d'opérations importantes portant sur les capitaux propres, s'il y a lieu) et compte non tenu des profits ou pertes latents sur les instruments de capitaux propres à la JVRN à la fin de la période et à la fin de la période de 12 mois précédente. Les capitaux propres attribuables aux porteurs d'actions ordinaires, déduction faite du CAÉRG, et les capitaux propres attribuables aux porteurs d'actions ordinaires ajustés, déduction faite du CAÉRG, s'élevaient à 2 434,4 millions \$ au 31 mars 2022 et à 2 464,0 millions \$ au 31 décembre 2021.

Résultat d'exploitation par action (« RPA lié à l'exploitation »)

Résultat d'exploitation net (mesure financière non conforme aux PCGR décrite précédemment) pour les 12 mois clos à une date déterminée divisé par le nombre moyen pondéré après dilution d'actions ordinaires de la Société en circulation au cours de la période. La direction utilise le RPA lié à l'exploitation pour mesurer et évaluer la performance de l'entreprise en ce qui a trait au rendement périodique tiré de la performance de nos activités d'exploitation par rapport aux actions ordinaires de la Société. La direction est d'avis que le RPA lié à l'exploitation est une information qui peut être utile aux investisseurs à cette fin. Les autres assureurs et analystes de l'industrie de l'assurance de dommages utilisent couramment le RPA lié à l'exploitation et des mesures similaires, bien qu'il soit possible qu'ils les calculent différemment.

Certains autres ratios

Dans notre analyse des résultats financiers, nous présentons certains ratios en pourcentage des produits de souscription nets d'une période déterminée pour les mesures financières suivantes : les sinistres et frais de règlement de l'année de survenance liés aux activités principales, les sinistres liés aux catastrophes, l'évolution des sinistres des années antérieures, les commissions nettes, les charges d'exploitation et les taxes sur primes.

13 — DONNÉES SUR LES ACTIONS EN CIRCULATION

La Société est autorisée à émettre un nombre illimité d'actions ordinaires sans valeur nominale et un nombre illimité d'actions privilégiées pouvant être émises en séries. Les actions ordinaires émises et en circulation de la Société totalisaient 115,9 millions au 10 mai 2023. Il n'y a aucune action privilégiée émise et en circulation.

14 — DÉFINITIONS

Se reporter à la rubrique 12 — « Mesures financières supplémentaires et mesures financières et ratios non conformes aux PCGR » pour les définitions des mesures financières supplémentaires, des mesures financières non conformes aux PCGR et des ratios non conformes aux PCGR auxquelles nous avons recours pour mesurer et évaluer la performance de notre entreprise.

Actualisation

Pour tenir compte de la valeur temps de l'argent, les paiements futurs prévus au titre du passif des sinistres sont actualisés à leur valeur actuelle au moyen des courbes de taux sans risque pour refléter les caractéristiques des flux de trésorerie et la liquidité des contrats d'assurance. Les courbes de taux sans risque sont ajustées d'une prime d'illiquidité à partir d'un portefeuille de référence pour refléter les caractéristiques de liquidité des contrats d'assurance.

Fréquence

Mesure de la fréquence de déclaration d'un sinistre en tant que fonction des polices en vigueur.

Sinistre important

Un seul sinistre entraînant une perte brute de plus de 1 million \$, mais de moins de 3 millions \$.

Test du capital minimal (TCM)

Formule réglementaire définie par le Bureau du surintendant des institutions financières, qui est un test fondé sur le risque du capital disponible par rapport au capital requis.

Polices en vigueur

Nombre de polices d'assurance en vigueur à une date spécifique.

Ajustement au titre du risque

L'ajustement au titre du risque non financier est appliqué à la valeur actualisée de l'estimation des flux de trésorerie futurs et reflète le montant de l'indemnité que la Société exige pour la prise en charge de l'incertitude entourant le montant et l'échéancier des flux de trésorerie découlant du risque non financier lorsque la Société exécute des contrats d'assurance.

Gravité

Mesure du montant moyen par sinistre survenu.